

2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE BAS-RHIN



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU BAS-RHIN

20 OCTOBRE 2014



Sommaire

1. Soutien au développement économique durable et à l'emploi	5
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	7
Écologie, développement et aménagement durables	9
Paysages, eau et biodiversité	9
Énergie, climat et après-mines	10
Prévention des risques ; Infrastructures et services de transport	11
Économie	15
Bilan économique	15
Conjoncture régionale	16
Protection du consommateur	18
Gestion des finances publiques	19
Politique des territoires	21
Contrat de Projets État – Région	21
Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne »	23
Déploiement du Très Haut Débit dans Le Bas-Rhin	24
Recherche et enseignement supérieur	25
Relations avec les collectivités territoriales	27
Travail et emploi	29
Bilan 2013	29



2. Cohésion sociale et citoyenneté	-----	35
Enseignement scolaire	-----	37
Santé	-----	39
Solidarité, insertion et égalité des chances	-----	41
Culture	-----	43
Sport, jeunesse et vie associative	-----	47
Égalité des territoires, logement et ville	-----	49
Ville	-----	49
Logement	-----	50
3. Missions régaliennes	-----	53
Administration générale et territoriale de l'État	-----	55
Sécurité	-----	57
Sécurité routière	-----	59
Sécurité civile	-----	61
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	-----	63
Immigration, asile et intégration	-----	65
Contrôle et exploitation aériens	-----	67
4. Réforme et modernisation de l'État	-----	69
Modernisation de l'action publique	-----	71
Réforme du réseau des sous préfetures	-----	73

1. Soutien au développement économique durable et à l'emploi

Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

Objectifs nationaux

- Développer et promouvoir la production agricole sous signes officiels de qualité
- Renforcer l'organisation économique et assurer la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires sur les marchés national et international
- Concilier activités économiques et préservation des milieux
- Concilier activités économiques et préservation des milieux
- Favoriser l'attractivité des territoires ruraux
- Accroître la récolte de bois et améliorer la compétitivité économique de la filière bois
- Développer la prévention des risques et améliorer la protection de la forêt
- Prévenir et réduire les risques sanitaires
- Assurer à la population une alimentation de bonne qualité

Agriculture

Il a été proposé aux membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture de procéder à une rénovation du Schéma départemental des structures.

Après plusieurs réunions des groupes de travail, les principales modifications apportées au nouveau schéma sont les suivantes :

- des orientations particulières visant à encourager le maintien des surfaces engagées en agriculture biologique et attribuer de manière préférentielle les surfaces herbagères aux éleveurs ;
- la possibilité d'étendre les mesures de publicité réglementaires concernant les surfaces communales ;
- l'encadrement du congé pour droit de reprise du propriétaire ;
- une priorité forte donnée aux chefs d'exploitation à titre principal dont les revenus proviennent essentiellement de leurs activités agricoles.

Foncier agricole

Une charte de constructibilité a été rédigée par la Chambre d'agriculture et la Direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin avec pour vocation d'éclairer, au regard de la jurisprudence actuelle et du contexte départemental de forte pression foncière, la notion de construction en zone agricole. Elle permet ainsi à la profession agricole de présenter au mieux leur projet et facilite l'instruction des permis de construire.

Elle contribue à préciser l'ensemble des conditions à respecter pour démontrer qu'un projet est nécessaire à l'exploitation agricole. Cette charte n'interdit néanmoins pas d'analyser des projets plus originaux qui pourront faire l'objet d'une instruction particulière avec un arbitrage en Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles.

Politique agricole commune

Le développement de TELEPAC, l'outil de télédéclaration des aides agricoles, s'est poursuivi. En 2013 le taux de télédéclarants a atteint 70%, soit une augmentation de 11 points par rapport à 2012.

4322 demandes d'aides ont été déposées pour la campagne 2013 dont 2028 au titre de l'assurance récolte et 122 pour l'aide à la qualité du tabac, nouvelle aide prévue par l'article 68.

Dans le cadre des contrôles de l'agence de services et de paiement (ASP), une zone de télédétection a été sélectionnée dans le département entraînant la réalisation de plus de 330 contrôles

Le montant total versé au titre des aides directes dans le département s'élève à 72,9 millions d'euros pour 2012 dont 62 millions d'aide découplée, 3,2 M€ pour les aides du 2d pilier (ICHN, MAE) et 2,6 M€ pour les aides animales. L'aide au tabac, revalorisée en 2013, est la principale aide couplée avec 1,9 millions d'euros devant l'assurance récolte (0,9 M€) qui a été revue à la baisse.

Principaux acteurs

Direction Départementale des Territoires
Direction Départementale de la Protection des Populations
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Avec le concours de :

Office National des Forêts
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Plan Ecophyto Alsace

Le plan vise à réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le réseau ferme DEPHY des grandes cultures et des vignes et ses portes ouvertes ont accueilli environ 400 agriculteurs afin de diffuser les pratiques économes en produits phytosanitaires et diffusion de reportages de FR3.

Certiphyto: 3 centres de formation alsaciens principaux (chambre d'agriculture région alsace et les 2 CFPPA), 6 400 certiphytos délivrés dont 67% pour les « décideurs en exploitation agricole »

Surveillance biologique du territoire: plus de 380 parcelles suivies de façon hebdomadaire en saison ; plus de 100 observateurs ; 45 structures "observatrices" ; plus de 120 bulletin de santé du végétal en 2013 en Alsace. 21 parcelles sont suivies pour les effets non intentionnels.

**Réduction de
l'usage des pesticides :
6400 certiphytos
délivrés**

Politique de l'alimentation

Actions envers la jeunesse

- Promotion d'un fruit pour la récré auprès des écoles, collèges, lycées et périscolaires et évitant les grignotage à la récré de produits sucrés ou salés, voir du lait. 13 000 enfants ont été concernés en 2013.
- Poursuite de l'éducation alimentaire des enfants avec des associations : l'Univers du Goût, Amuse Bouche.
- Ateliers «Je cuisine et toi ?» pour les étudiants, pilotés par la mutualité française d'Alsace de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et la qualité des aliments

Justice sociale

- Concours culinaire interrégional (Lorraine, Franche Comté et Alsace) organisé par la Direction interrégionale des services pénitentiaires dont l'objectif est de mettre en avant le travail des détenus en cuisine sous l'impulsion des chefs de cuisine.
- Les Parcours du Goût par la Protection judiciaire de la jeunesse, le temps d'un week-end, de réunir des jeunes cuisiniers

Ancrage territoriale

- Soutien du « tour des fermes » pour la découverte des producteurs et produits du territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg.
- Soutien de la manifestation « Saveurs et soleil d'automne » manifestation pilotée par l'Interprofession Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA) pour la valorisation des produits régionaux en septembre à Sélestat.

Projet agro-écologique

Lancé fin 2012, le projet agro-écologique pour la France vise à développer des modes de production qui concilient performances économiques et environnementales. L'agro-écologie se fonde sur des systèmes optimisant l'utilisation des ressources et des mécanismes naturels tout en assurant leur préservation.

En Alsace, la dynamique a été relayée tout au long de l'année 2013 avec plusieurs manifestations d'information et de sensibilisation. Un premier projet collectif a été financé sur le maintien de la fertilité des sols au moyen de techniques culturales simplifiées, alternatives au labour. Dans la région, neuf hectares sur dix de cultures annuelles sont labourés.

En viticulture, l'Alsace se distingue par l'étendue de la pratique d'enherbement de son vignoble. La quasi totalité est enherbée, majoritairement un rang sur deux. Tout aussi remarquable, la viticulture biologique concerne 13 % des surfaces du vignoble alsacien. En viticulture, comme en grandes cultures, des expérimentations ont débuté et des groupes de fermes de référence constitués pour concevoir des systèmes performants et économes en produits phytosanitaires.

Forêt

La réserve du massif forestier de Strasbourg- Neuhof/ Illkirch-Graffenstaden (945 ha), créée en septembre 2012, a rejoint le réseau des réserves nationales, armature d'un réseau des aires protégées en région. Elle s'est dotée d'instances de gouvernance; le 1er comité consultatif, réuni en date du 28 mai 2013, a notamment approuvé la candidature de la Ville de Strasbourg en tant que gestionnaire de ce nouvel espace protégé.

Écologie, développement et aménagement durables

Paysages, eau et biodiversité

Objectifs nationaux

- Agir pour le maintien et la restauration de la biodiversité
- Réduire l'impact des déchets et des produits sur les personnes, les biens et l'environnement
- Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement
- Maîtriser l'énergie en réduisant la consommation et en développant l'usage des énergies renouvelables
- Améliorer l'entretien et la qualité des infrastructures de transport
- Développer la part des modes alternatifs à la route dans les déplacements des personnes et le transport des marchandises

Biodiversité

2013 marque la dernière année du programme FEADER 2007-2013 finançant pour moitié les contrats N2000 (animation et actions)

On note une régression du nombre d'adhésions aux chartes N2000, l'enchartement des forêts domaniales étant effectué (renouvellements à venir). Les collectivités locales animatrices sont par ailleurs réticentes à promouvoir l'enchartement des propriétés privées en raison de la diminution progressive de la compensation versée par l'État pour minimiser les pertes de recettes induites par l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB). Les 2 sites du Donon ainsi que la Zone de Protection Spéciale Forêt de Haguenau ont vu leur document d'objectifs approuvé en 2013, ce qui porte à 14 le nombre de sites N2000 dotés d'un document d'objectif (DOCOB) opérationnel (sur un total de 16 sites N2000 bas-rhinois). Sur ces 14 sites, 2 ne sont pas encore en animation: le Champ du Feu, non porté par une collectivité (Etat opérateur) et le Donon (les acteurs locaux souhaitaient attendre les élections municipales de 2014).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Action de protection du Grand Hamster 2012-2016 une mesure innovante de contractualisation collective a été mise en place: les agriculteurs s'associent collectivement sur un territoire et s'engagent pour 5 ans, à mettre en place un assolement collectif avec un taux de cultures favorables (céréales à pailles d'hiver et luzerne) supérieur à 24%, et à laisser des refuges constitués de cultures non récoltées à proximité immédiate des terriers de l'année. Le bilan 2013 est très bon avec 5 structures collectives mises en place comprenant 64 agriculteurs sur 1250 Ha. 319 terriers ont été dénombrés au printemps 2013.

Chasse

Augmentation de 10 % du plan de chasse 2013/2014 après négociations entre les principaux partenaires
Plan national de maîtrise des sangliers

- augmentation de 50 % de la surface des dégâts causés par les sangliers (absence de fruits forestiers en 2012)
 - prélèvement en baisse par rapport à 2012 (19 500 sangliers prélevés en 2012/2013 contre 16 600 en 2013/2014)
- Des battues administratives ont été organisées à partir du dernier trimestre 2013, après mise en demeure des locataires de chasse

Eau

Police de l'eau

Instruction de dossiers importants au titre de la loi sur l'eau pour des enquêtes publiques en 2013-2014 (Extension du TRAM D, captage en eau potable de plobsheim, VLIO).

Politique de l'eau

L'ensemble des 9 bassins élémentaires localisés dans le Bas-Rhin comptent 836 actions inscrites dans le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2010-2012. 1/3 de ces actions est dû à des opérations d'assainissement ou sont liées à des activités industrielles ou artisanales.

Achèvement de la révision du PAOT pour 2013-2015 de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature.

Principaux acteurs

Direction Départementale des Territoires
Direction Interdépartementale des Routes de l'Est
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Alsace
Office national de la chasse et de la faune sauvage

Avec le concours de :

Agence Régionale de Santé Alsace
Voies Navigable de France
Office Nationale de l'Eau et des Milieux
Aquatiques

Énergie

En partenariat avec la Région, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a participé à l'organisation du débat régional sur la transition énergétique en Alsace. Lancé le 9 avril et clôturé le 19 juin 2013, ce débat s'est traduit par une diversité de contributions au travers de conférences, de visites ouvertes à tous et d'une « journée citoyenne » organisée par la Région. Menée sous l'égide de la Conférence régionale énergie atmosphère (CREA) Alsace, une synthèse, contribution de l'Alsace, a été adressée au secrétariat du débat, début juillet 2013 mettant l'accent en particulier, sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'exemplarité des collectivités, l'accès à une information neutre et l'avenir du nucléaire en Alsace.

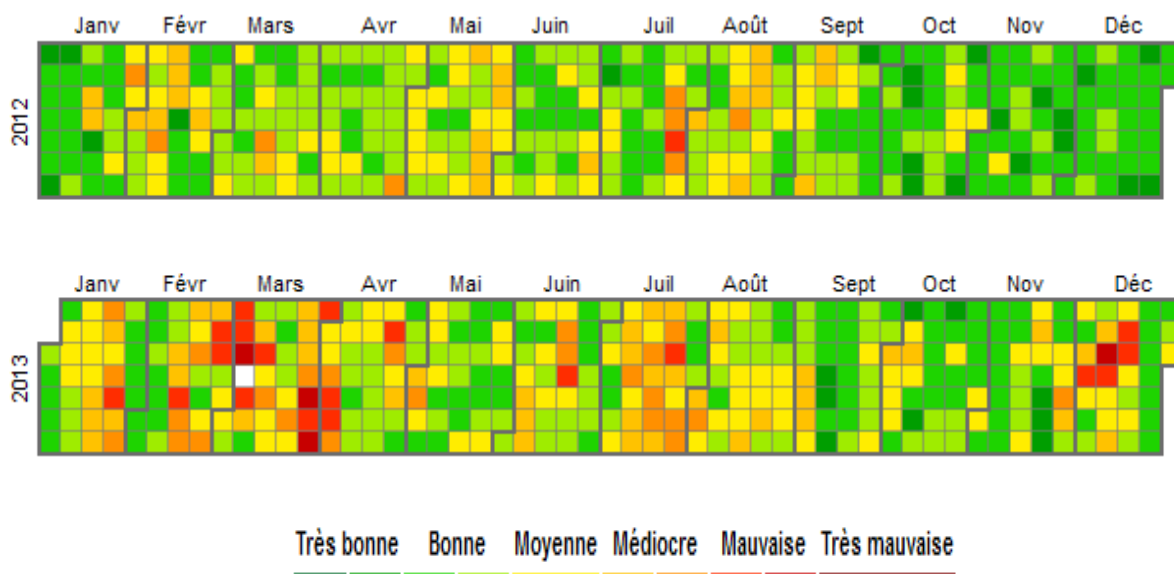


Qualité de l'air

L'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération de Strasbourg s'est poursuivie en 2013 par la consultation des collectivités qui a eu lieu pendant l'été. Cette consultation a permis en de mieux comprendre les enjeux entre urbanisme, transports et qualité de l'air portés par la Communauté urbaine de Strasbourg. L'enquête publique s'est ensuite déroulée du 22 novembre au 23 décembre 2013.

La mise à jour des arrêtés préfectoraux encadrant les procédures de déclenchement et les mesures d'urgence en cas de pics de pollution de l'air ambiant est prévue en fin d'année 2014.

Indice de qualité de l'air (Strasbourg) (source ASPA)



Risques naturels et hydrauliques

Le risque naturel d'inondation concerne 62% des communes du Bas-Rhin, réparties sur 14 bassins versants. A ce jour, 3 Plans de Prévention des Risque d'Inondation ont été réalisés (Sarre, Zorn et Mossig), 5 sont prescrits (Moder, CUS, Bruche, Giessen à Sélestat et Giessen à Ebersheim) et 2 seront prescrits prochainement (Ill et Giessen amont).

Les 1er et 2 juin 2013, suite à une perturbation pluvieuse intense sur le bassin suisse du Rhin, le Rhin a connu une crue d'occurrence décennale. Le débit à Bâle a atteint 3900 m³/s. Les prévisions du service de prévision des crues (SPC) Rhin-Sarre, ont permis une bonne anticipation et gestion de l'événement.

L'État soutient les actions de prévention du risque de cavités souterraines via le fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Risques technologiques

Les sites industriels classés SEVESO seuil haut font l'objet de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) conformément à la loi du 30 juillet 2003. Ils sont au nombre de seize dans le Bas-Rhin, dont sept étant regroupés au port aux pétroles de Strasbourg, dont le PPRT a été approuvé le 28 novembre 2013.

658 inspections ont été menées dans des établissements soumis au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et 178 exploitants ont été mis en demeure de respecter les prescriptions prévenant les atteintes à l'environnement et les risques industriels.

Politique de prévention du bruit des infrastructures de transport terrestre

Révision du classement sonore des voies par arrêté préfectoral du 19 août 2013

Publication des cartes de bruit stratégiques de 2^{ème} échéance (arrêté préfectoral du 28 novembre 2013). Elles concernent les infrastructures du réseau routier national (concedé et non concedé), du réseau départemental et du réseau communal dont le trafic annuel est égal ou supérieur à 3 millions de véhicules et 30 000 passages de trains

Établissement d'un premier marché de confirmation des points noirs de bruit dans le Bas-Rhin, puis d'un second marché en vue de leur traitement: (10 logements ont bénéficié d'un isolement de façades par changement des ouvrants.

Le risque d'inondation concerne 62 % des communes du Bas-Rhin réparties sur 14 bassins versants

Entretien et exploitation du réseau routier

Réhabilitation du réseau routier:

Plus de 10 kilomètres de chaussées autoroutières ont été réhabilitées avec reprise de structure.

- les travaux sur l'A35 (traversée de Strasbourg), supportant jusqu'à 200 000 véhicules par jour, ont duré plusieurs semaines. Une reprise de la structure en profondeur, jusqu'à 17 cm, a été nécessaire sur l'ensemble de ces voies.
- l'opération de régénération (sur 5 ans) de chaussées en béton de l'A35 (déviation de Sélestat) entre les échangeurs de Saint Hippolyte et de la RN1083 a débuté. Cette réhabilitation a été rendue nécessaire par les fortes dégradations dues au trafic poids lourds important empruntant l'A35 quotidiennement (10 000 poids-lourds/jour ouvrable) et du fait de l'âge de la chaussée qui est de trente ans environ.

Développement durable:

Pour répondre aux dispositions de la loi Grenelle 2, la DIR Est a réalisé son premier bilan carbone. Ce bilan, dont l'objectif consiste à déterminer les priorités de la DIR en matière de réduction de gaz à effet de serre, sera suivi de propositions d'actions en 2014.

En avril 2013, la DIR Est a lancé sa troisième campagne de sensibilisation du grand public à la propreté des routes lors de la semaine du développement durable. Le bilan est en effet alarmant puisqu'une demi-tonne de déchets au km est ramassée par les agents chaque année.

Lutte contre la pollution des transports

En 2013, cinq nouvelles entreprises de transport routier ont adhéré à la démarche volontaire « Objectif CO2 » visant à réduire leurs émissions de CO2 . Ainsi, depuis le début l'action en 2010, l'Alsace compte 29 chartes signées par 27 entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs.

Les 8 premières entreprises signataires ont évité l'émission de plus de 10 000 tonnes de CO2 et économisé en moyenne 1,5 litre de gas-oil au 100 km.

Grand Contournement Ouest (GCO) et traversée de Strasbourg

Le projet de grand contournement ouest est un projet ancien dans les politiques d'infrastructure et de transport dans le Bas-Rhin. Déclaré d'utilité publique par un décret du 23 janvier 2008, il consiste à construire une autoroute A355, d'une longueur d'environ 24km, qui permettrait de détourner de l'A35 les flux en transit qui encombrant, matin et soir, la traversée de l'agglomération strasbourgeoise.

Le rapport du Conseil général de l'Environnement et du développement durable (CGEDD) de 2013 a souligné :

- la saturation actuelle de l'autoroute A35: entre 133.000 et 180.000 véhicules par jour en moyenne annuelle, alors que seulement 20% de ces véhicules ne font que transiter par l'agglomération strasbourgeoise, et un trafic qui devrait atteindre près de 200 000 véhicules à l'horizon 2025
- les conséquences économiques, sociales et environnementales du réseau actuel, notamment par pollution de l'air

Un nouveau projet de contournement, relancé par le gouvernement le 21 novembre 2013, a été dessiné et la procédure d'appel public à la concurrence lancée début 2014, en vue de la désignation d'un concessionnaire, est aujourd'hui terminée.

Ce nouvel axe autoroutier s'accompagnera d'une requalification de la section centrale de l'actuel axe dans sa portion urbaine et du développement d'une politique ambitieuse de transports collectifs.



Desserte TGV Est Européen

La LGV Est Européenne (2^{de} phase) doit permettre l'ouverture de la France sur l'international. l'enjeu de l'offre proposée sera également de continuer à porter des objectifs ambitieux en termes de qualité de service et de robustesse du plan de transport.

Ainsi, l'année 2016 constituera une nouvelle étape d'enrichissement de l'offre internationale avec le renforcement de la valeur de hub de Strasbourg: les liaisons TGV Strasbourg<>Luxembourg, Alsace<>Lorraine<>Champagne-Ardenne<>Bruxelles seront créées et les dessertes de Paris vers l'Allemagne augmenteront.

Quelques réalisations remarquables de 2013:

- le percement du second tube du tunnel de Saverne s'est achevé le 25 février 2013, avec deux mois d'avance sur le planning
- l'ouvrage de type « bow string » du raccordement de Vendenheim a été posé en mars 2013
- l'achèvement et l'ouverture au public des viaducs de la Zorn en juillet 2013
- la pose du premier long rail soudé de 404 mètres s'est achevée le 25 septembre 2013

Depuis le 14 avril 2014, date de la livraison du 2^{ème} tube du tunnel de Saverne la phase des travaux de génie civil est achevée. L'ensemble des plateformes de la ligne est remis aux entreprises chargées de la réalisation des équipements ferroviaires (ballasts, traverses, rails, alimentation électrique, signalisation, communication).



1. Raccordement de Lucy

Le raccordement de Lucy pourra permettre de relier Luxembourg à Strasbourg.

2. Raccordement de Baudrecourt

Le raccordement de Baudrecourt fait le lien entre les phases 1 et 2 de la LGV Est européenne.

3. Viaduc de Bourgtroff

D'une longueur de 190 m, le viaduc de Bourgtroff permet le franchissement d'une route départementale.

4. Passage « toute faune » de Belle-Forêts

Cet ouvrage d'une largeur exceptionnelle de 40 m permet de maintenir un corridor écologique important entre 2 sections naturellement très liées.

5. Viaduc du Landbach

De par ses dimensions (500 m de long), ce viaduc constitue un lot à lui seul.

6. Viaduc de la Sarre

D'une longueur de 441 m, il franchit la rivière Sarre, la voie ferrée Metz / Strasbourg et la Route Départementale.

7. Bass travaux de Réding

Située à mi-parcours, elle est accessible par rail et autoroute. Elle réceptionne l'essentiel des matériaux et les réachemine ensuite vers l'est et l'ouest, le long du tracé.

8. Tunnel de Saverne

Tunnel bitube de 4 km, c'est le premier ouvrage construit en application des nouvelles normes européennes de sécurité incendie de décembre 2007, ce qui a conduit au choix de deux tubes indépendants, reliés entre eux tous les 500 mètres par des rameaux d'interconnexion, pour permettre l'évacuation des voyageurs en cas d'accident ou d'incendie.

9. Viaducs de la Zorn

De 382 m et 450 m, ils permettent de prendre le maximum de précautions pour préserver le biotope particulier de la vallée de la Zorn et éviter d'augmenter les risques de crues.

10. Viaduc de Dettwiller

Il permet un franchissement au-dessus de l'autoroute A4. Un second franchissement se fait par dessous, grâce à une tranchée couverte située à Mittelbrenn en Moselle.

11. Raccordement de Vendenheim

Cet ensemble d'ouvrages, dont l'élément le plus remarquable est le bow string, à une double fonction : permettre le raccordement de la LGV à la ligne classique Strasbourg-Haguenau et permettre l'inversion du sens de circulation des TGV. En effet, les trains circulent à droite en Alsace et en Allemagne, tandis qu'ils circulent à gauche dans le reste de la France.

Économie

Bilan économique

Objectifs nationaux

- Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises
- Rendre des décisions de qualité dans les délais
- Traiter l'enquête de recensement dans les délais qui assurent la qualité
- Promouvoir l'offre touristique de qualité
- Améliorer la mesure des performances économiques et du progrès social

Conjoncture Régionale

La création d'entreprises augmente seulement dans le Bas Rhin (+7,3%) tandis que les défaillances d'entreprises sont en retrait uniquement dans le Haut Rhin.

Après le repli de 2012 le commerce extérieur progresse légèrement, tiré notamment par les produits pharmaceutiques. Cependant les exportations sont encore à la peine et l'investissement reste en repli.

Enfin la fréquentation touristique est repartie à la hausse après une pause en 2012.

En 2013, l'emploi recule en Alsace dans les secteurs de l'industrie et de la construction, cependant le tertiaire bénéficie d'une légère reprise permettant une stabilisation du taux de chômage à 9% au dernier trimestre, en baisse de 0,5 points contre 1,2 en 2012.

Alors que le chômage des jeunes de moins de 25 ans recule, celui des seniors augmente encore de 14 points, leur nombre a doublé en dix ans.

Industrie

Le chiffre d'affaires du secteur est en baisse de 0,6 points notamment du fait d'exportations décevantes.

Après trois années de croissance, l'activité ralentit dans les industries agro-alimentaires (-2,3%) alors qu'elles jouaient auparavant un rôle moteur. La fabrication de matériels de transport (-7,5%) est en recul de même que celle des biens d'équipement (-1,5%), les autres produits industriels bénéficient quant à eux d'une légère hausse d'activité. Cette conjoncture a logiquement entraîné un repli de l'investissement de plus de 6 points ainsi qu'une diminution des effectifs de 1,6% touchant en particulier l'emploi intérimaire (-9,5%).

Construction

La situation du BTP reste difficile mais l'activité a été meilleure que prévue avec une hausse de 1,8% du chiffre d'affaire, notamment du fait des travaux publics qui ont enregistré un chiffre d'affaire en hausse de 5,8% bien supérieure aux prévisions. Dans le gros œuvre et le second œuvre l'activité est restée proche de celle de 2012.

On constate un ajustement des effectifs à la baisse impactant principalement l'emploi intérimaire tandis que l'investissement reste limité en recul de 13,9% après une contraction de 30,8% en 2012.

Services et transports

Le transport routier de marchandises affiche une légère hausse de son chiffre d'affaire de 1% tandis que le trafic de marchandises sur le Rhin est en légère baisse (-3%).

Les aéroports alsaciens ont connu une hausse de leur fréquentation de 8% notamment du fait de l'arrivée de compagnies *low cost* qui génèrent plus de la moitié du trafic.

Enfin le secteur tertiaire reste porteur d'emploi en particulier les services aux ménages dont les effectifs augmentent de 5,6%.

Principaux acteurs

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Alsace
Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin
Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin
Banque de France, succursale de Strasbourg
Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Conjoncture régionale 2013

	1er trimestre 2013	2e trimestre 2013	3e trimestre 2013	4e trimestre 2013
Emploi salarié	<p>Au premier trimestre l'emploi salarié ne recule plus alors que la baisse se poursuit au niveau national (-0,1%)</p>	<p>L'emploi connaît un repli de 0,1% en Alsace, mais dans le Bas-Rhin il connaît une embellie (+0,1%)</p> <p>L'intérim est en hausse de 4,8 % au contraire de l'industrie (-0,7%), du commerce (-0,4%) et de la construction (-0,1%)</p>	<p>L'emploi salarié recule de 0,4 % soit une perte de 19 000 emplois.</p> <p>Au niveau national la dégradation est moins forte avec une baisse de l'emploi salarié de seulement 0,1 %</p>	<p>Au quatrième trimestre l'emploi salarié progresse de 0,1 %, cette hausse fait suite à neuf trimestres consécutifs de baisse</p> <p>Le principal secteur d'activité en hausse est l'intérim (+4,5%)</p>
Marché du travail Chômage	<p>Le taux de chômage augmente (+0,3 %) et s'établit à 9% dans le Bas-Rhin (à 9,5 % en Alsace)</p> <p>Le taux de chômage de longue durée augmente de 6%, en Alsace les chômeurs longue durée représentent 39 % de l'ensemble des chômeurs</p>	<p>Le taux de chômage se maintient au même niveau en Alsace que le trimestre précédant (9,5%), il s'établit dans le Bas-Rhin à 9,1 %</p> <p>Le chômage des jeunes en Alsace connaît une légère décline (-0,8%) après des mois de hausse, par contre l'emploi des seniors continue à progresser</p>	<p>Le taux de chômage se maintient au même niveau dans le Bas-Rhin (9,1 %) et en Alsace (9,5%)</p> <p>Le commerce subit une baisse très nette avec la perte de 1100 emplois. Moins de 16 700 offres d'emploi ont été proposées ce qui constitue un recul de 1,8 % par rapport au 2ème trimestre</p>	<p>Le chômage se résorbe légèrement pour s'établir à 8,6 % dans le Bas-Rhin et à 9 % au niveau de l'Alsace</p> <p>La tendance du chômage des jeunes reste à l'amélioration (-1,5%) tandis que le niveau de chômage des seniors s'aggrave (+3,5%)</p> <p>Les chômeurs longue durée représentent 41,8 % des demandeurs d'emploi, pour 38,0 % un an auparavant.</p>
Création d'entreprises	<p>Le nombre d'entreprises créées augmente de 21 % soit 3 600 nouvelles entreprises</p> <p>Cette hausse est plus marquée pour la création d'auto-entreprises (+24%)</p>	<p>3 250 entreprises ont été créées en net recul par rapport au 1er trimestre (-10%) alors qu'au niveau national la baisse n'est que de 3,7 %</p> <p>Repli plus marqué pour les créations d'auto-entreprise (-19 %)</p>	<p>3 290 entreprises ont été créées soit une augmentation de 1,6 % par rapport au 2ème trimestre</p> <p>Cette hausse dans la région est due au plus grand nombre de créations d'entreprises dans les secteurs de l'enseignement (+53 %) et de la santé et de l'action sociale (+35 %), en recul le trimestre précédent</p>	<p>Augmentation continue du nombre d'entreprises créées (+1,3%) soit 3350 unités</p> <p>Cependant les auto-entreprises, sont à la peine avec une baisse de 5,4 % ce trimestre.</p> <p>Cette amélioration est principalement imputable aux secteurs des activités financières et d'assurance (+30 %) et de l'information et de la communication (+26 %)</p>

Conjoncture régionale 2013

	1er trimestre 2013	2e trimestre 2013	3e trimestre 2013	4e trimestre 2013
Bâtiment	<p>La reprise se fait attendre avec une baisse de 1,1 % du nombre de permis de construire délivrés par rapport à 2012</p> <p>A l'inverse de l'Alsace, au niveau national le nombre de permis de construire cumulé augmente de 1,6 %</p>	<p>Septième baisse consécutive du nombre de permis de construire délivrés (-10,3%)</p> <p>Reprise de la mise en chantier de logements collectifs (+8%) mais baisse de la mise en chantier de logements individuels (-4,1 %)</p>	<p>Nouvelle baisse du nombre de permis de construire délivrés qui touche à la fois l'habitat collectif (-10,7%) et l'habitat individuel (9,3%)</p> <p>Le nombre de mises en chantier est en baisse de 5,9 %</p>	<p>En un an, le cumul du nombre de permis de construire délivrés a reculé de 25,5 %</p> <p>En 2013 le nombre de logements mis en chantier de logements a diminué de 22,8 % dans le Bas-Rhin (-14 % pour l'Alsace)</p>
Tourisme	<p>La fréquentation hôtelière progresse de 1,7% alors qu'elle a tendance à reculer au niveau national (-0,7%)</p> <p>Strasbourg, Mulhouse et Colmar profitent principalement de cette progression. Les trois agglomérations concentrent 65 % du total des nuitées enregistrées</p>	<p>Le calendrier des jours fériés du mois de mai favorise l'activité hôtelière de 7,7%</p> <p>Le taux d'occupation s'élève à 60,3%.</p> <p>Les touristes étrangers contribuent seuls à la bonne tenue de l'activité hôtelière (+69 000 nuitées) tandis que les nuitées françaises diminuent de 29 000 unités</p>	<p>La fréquentation hôtelière augmente de 4,4 % alors qu'au niveau métropolitain la hausse n'est que de 0,3 %, cette hausse concerne principalement les grandes agglomérations, tandis que le Massif enregistre une baisse de ses nuitées (-1,1%)</p> <p>Au mois d'août le nombre de 700 000 nuitées a été dépassé soit le meilleur résultat tous mois confondus pour ces trois dernières années</p>	<p>La fréquentation hôtelière augmente de 1,6 % grâce au calendrier des vacances scolaires d'octobre s'étalant sur 2 semaines et au succès croissant de Noël en Alsace (+2% de nuitées)</p> <p>Au niveau métropolitain la fréquentation hôtelière se replie de 0,3%</p> <p>Le taux d'occupation est stable en Alsace à 61,7 % (+0,1 point), et atteint 65,3 % dans le Bas-Rhin</p>

Consommation et concurrence : contrôle et prévention

- Programme de Contrôle de la Première Mise sur le Marché (CPMM) et Plan de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires et non alimentaires ainsi que traitement des alertes RASFF* et Rapex**
- Opération Interministérielle Vacances visant à contrôler de façon ciblée, les sites et activités contribuant à l'activité touristique du département
- Contrôle des sites touristiques et des événements touristiques attractifs, notamment des marches de Noël du département : participation à de nombreuses réunions concernant le pays invité de la ville de Strasbourg : la Croatie, pour les informer des différentes réglementations
- Contrôles dans le cadre de « l'affaire de la viande hachée de cheval » avec plan de prélèvements des produits à la distribution pour vérifier l'absence de cheval
- Enquête approfondie d'un atelier de découpe et de transformation de viande de cheval et procédure contentieuse sur la traçabilité des produits et l'indication de l'origine sur l'étiquetage des produits
- Enquête en matière de composition des aliments à base de bœuf destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge
- Maintien du bon état sanitaire des cheptels bas-rhinois
- Les abattoirs soumis à agrément européen sont tous « conforme »
- Maintien de la surveillance des salmonelles dans les élevages avicoles

**Rapid Alert System for Food and Feed : système d'alerte harmonisé au niveau européen qui signale les problèmes relatifs aux produits agroalimentaires dans l'Union Européenne*

***Rapid Exchange of Information System : système européen d'alerte pour l'échange rapide d'information entre les états membres européens sur les produits dangereux à l'exception des denrées alimentaires, des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux.*

Contrôle de la réglementation de protection du consommateur

Maintien d'une large couverture territoriale et sectorielle en matière de contrôle de la réglementation de protection du consommateur : reprise et adaptation locale des trois priorités nationales définies dans la Directive Nationale d'Orientation de la DGCCRF pour 2013.

- 2 763 visites d'entreprises pour 10 127 thématiques de contrôle avec un taux d'anomalie de 17,7 % avec 207 dossiers contentieux
- 67 entreprises contrôlées selon la procédure approfondie du Contrôle de la Première Mise sur le Marché (CPMM)
- 174 inspections d'entreprises alimentaires agréées
- 13 dossiers de toxi-infections alimentaires collectives et 47 d'alertes pour non-conformités sur produits alimentaires ; 1 cas de listériose neuro-méningée.
- 2 111 certifications à l'exportation pour des denrées d'origines animales (1 917 en 2012)
- 719 certificats sanitaires établis pour les échanges et les exportations d'animaux vivants (591 en 2012), soit une augmentation de 21% par rapport à 2012)

En matière de prévention des risques le programme d'inspection s'est orienté vers 7 établissements à enjeux et 64 autres établissements autorisés et enregistrés dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les contrôles de sécurité et de qualité sanitaires sont effectués par 55 agents:

- 814 prélèvements alimentaires et non alimentaires ont été réalisés par la DDPP en 2013.
- 74 alertes sur des produits alimentaires ou industriels élaborés ou distribués dans le Bas-Rhin ont été signalées.
- Aucun cas de maladie légalement réputée contagieuse dans les cheptels du département
- 100% des abattoirs (2 pour animaux de boucherie et 5 pour volailles) conformes à la réglementation européenne.

Enfin 98,5 % des réponses apportées aux consommateurs l'ont été dans un délai de 10 jours.

Gestion des finances publiques

Objectifs nationaux

- Assurer la lutte contre la fraude fiscale et le recouvrement offensif des impôts et des amendes
- Renforcer la qualité du service rendu au secteur public local
- Rendre visible au citoyen la modernisation de l'État
- Fournir aux administrations un appui efficace dans la mise en œuvre de la modernisation de l'État
- Lutter contre la grande fraude douanière, la criminalité organisée et protéger les entreprises et les consommateurs européens
- Faciliter et accélérer le passage en douane des marchandises
- Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

Modernisation

Guichet fiscal unique: le guichet fiscal unique des particuliers a permis d'assurer l'accueil de plus de 276 000 usagers reçus par les trésoreries de proximité et les Services des impôts des particuliers

Cadastre: la phase de vérification – labellisation de la dématérialisation du plan cadastral, dont les travaux ont débuté le 1^{er} janvier 2008, s'est achevée en 2013. La seconde phase de contrôle et de correction, est engagée à présent et mobilise tous les géomètres-cadastrés du département

Téléprocédures: le nombre de télédéclarants de TVA est passé de 27.114 en 2012 à 37.667 en 2013.

Mises à disposition de postes informatiques en libre-service à la disposition des professionnels

Promotion de la dématérialisation: environ 500 collectivités ont été rencontrées en 2013 dans le cadre de réunions de présentation ou de réunions de cadrage afin de les sensibiliser à l'échéance du 1^{er} janvier 2015 (généralisation du PES V2) et afin de définir le périmètre des opérations et un calendrier prévisionnel de passage au PES.

Conseil auprès des collectivités territoriales et de l'État

- Tenue de la comptabilité de plus de 600 collectivités territoriales, de communes, de groupements à fiscalité propre, de 15 établissements publics de santé et 36 établissements sociaux et médicaux sociaux, de 2 sociétés de courses hippiques et 1 établissement public foncier local; soit plus de 2.700 comptabilités, plus de 3 milliards d'euros de dépenses prises en charge et 2,71 milliards d'euros recouverts
- Dans le cadre de sa mission de conseil auprès des collectivités locales en matière fiscale et financière, la DRFiP a signé 6 conventions avec les grandes collectivités suivantes : la ville de Strasbourg, la communauté urbaine de Strasbourg, le département du Bas-Rhin, la région Alsace, les hôpitaux universitaires de Strasbourg et le centre hospitalier de Haguenau. Par ailleurs, 11 engagements partenariaux sont en vigueur dans le département et un protocole de modernisation comptable et financière a été mis en œuvre avec l'université de Strasbourg
- La DRFiP Alsace a réalisé 35 analyses financières toutes collectivités confondues. Les priorités ont porté sur les collectivités inscrites aux deux réseaux d'alerte « SCORE » (communes et groupements à fiscalité propre) et sur les collectivités de plus de 10.000 habitants. Une analyse prospective a également été réalisée
- Le Service local du Domaine de la DRFiP recense et évalue les biens de l'Etat et des collectivités territoriales. Il a réalisé 1.574 évaluations en 2013, dont les 2/3 à la demande des collectivités locales auprès desquelles il assure une mission d'expertise immobilière et de conseil

Principaux acteurs

Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Département du Bas-Rhin
Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects de Strasbourg
Direction Départementale de la Police aux Frontières du Bas-Rhin

Soutien auprès des acteurs économiques

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Il concerne toutes les entreprises employant des salariés et imposées d'après leur bénéfice réel. Il équivaut à une baisse du coût du travail, à hauteur de 4 % en 2013 et de 6 % en 2014 de l'ensemble des rémunérations annuelles versées aux salariés qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC calculé sur la base de la durée légale de travail.

En 2013, les services de la DRFiP se sont mobilisés pour la prise en compte de ce préfinancement sollicité par les entreprises. Pour le département du Bas-Rhin, il y a eu 194 préfinancements du CICE pour un montant de 14.816.421 €.

Expertise, analyse et soutien aux acteurs

En 2013, dans le cadre de la Mission d'Expertise Economique et Financière la DRFiP a réalisé 5 expertises approfondies, portant sur :

- les capacités financières des futures sociétés portuaires de Strasbourg, Colmar et Mulhouse
- une étude d'impact sur le village des marques de Roppenheim
- l'opération de rénovation de la cité universitaire Paul Appell

Et expertise rapide et ciblée portant sur la prolongation du contrat d'assainissement concédé par le SIVOM de la région mulhousienne.

En 2013, la commission de surendettement s'est réunie 23 fois et a été présidée à 10 reprises par la DRFiP. Elle s'est prononcée sur 748 dossiers.

Le secrétariat de la commission des chefs de service financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), qui relève de la DRFiP, a été de nouveau fortement sollicité :

- 54 saisines ont été instruites en 2013 (contre 53 en 2012)
- 35 plans d'échelonnement ont été accordés en 2013 (contre 31 en 2012), pour un montant de dettes fiscales et sociales de 9,87 millions d'€.

Dans le cadre de son activité de soutien au préfet, la DRFiP a rendu 37 avis pour l'instruction des dossiers de demande d'aides publiques.

Contrôle fiscal

Les résultats du contrôle fiscal en 2013 se situent à un niveau tout à fait satisfaisant. Depuis près de 6 ans, on observe une progression régulière et importante des résultats. En 2013, ce sont 93 662 482 euros qui ont été recouverts à ce titre dans le département et 21 plaintes pour fraude fiscale ont été déposées auprès du procureur de la République

Les relations avec les partenaires externes gendarmerie, police, justice, douanes et organismes sociaux se sont maintenues à un très bon niveau dans le cadre du Comité départemental antifraude (CODAF) dont le secrétariat est assuré par la DRFiP.

La DDPAF et la DRFiP ont réalisé du Bas Rhin 75 contrôles conjoints en 2013 : 18 dans le secteur des Hôtels-Cafés-Restaurants, 25 dans celui du Bâtiment, 3 en milieu agricole, 3 dans des entreprises de gardiennage et 26 dans les autres secteurs d'activités (petits commerces, coiffeurs, garages automobiles notamment).

Près de 4 900 contrôles de la contribution à l'audiovisuel public ont été menés avec plus de 15% de résultats positifs.

Politique des territoires

Contrat de Projets État-Région

Objectifs nationaux

- Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires
- Accompagner les mutations économiques et renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Concevoir et piloter l'action publique en matière d'aménagement du territoire

Bilan du Contrat de projets 2007-2013

Le Contrat de Projets État-Région 2007-2013, d'un montant de 1,035 Mds €, a été signé le 15 février 2007 entre l'État (341 M€), le Conseil régional, les deux Conseils généraux, la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), la Communauté d'agglomération de Mulhouse-Sud Alsace (M2A) et les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Plus d'une centaine d'opérations ont été contractualisées notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation, l'emploi et la formation professionnelle, l'agriculture, la culture, l'écologie et les transports.

Deux avenants ont été élaborés à budget constant pour l'État en 2010 et 2011. Le premier, signé le 28 juillet 2010, concerne les opérations de construction universitaires situées dans le Bas-Rhin et tient compte des incidences de l'opération « Plan Campus ». Le second, signé par l'ensemble des co-financeurs, le 14 septembre 2011, est un avenant à mi-parcours de l'ensemble du CPER. Le montant global du CPER 2007-2013 après avenants s'élève à 1,021 Mds€ et à budget constant pour l'État.

Le bilan à fin 2013 pour l'État et les collectivités fait apparaître un taux d'exécution de 77 % (647 M€ d'AE) et de 79 % pour l'État (269 M€ AE). Les taux d'exécution des collectivités et de l'État sont pratiquement identiques, preuve de la bonne coordination entre les partenaires et du souci de tenir les engagements pris.

Les taux de mandatement à fin 2013 pour l'État et les collectivités sont respectivement de 63 % et 57 %. La plupart des opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage État, expliquant ce décalage de rythme de consommation.

Les crédits du CPER 2007-2013, bien que davantage axés vers les investissements, ont été consommés plus rapidement que sur la période 2000-2006, témoignant de la grande maturité des projets inscrits.

L'effet du Plan de Relance a été significatif puisque environ 40% des crédits engagés et mandatés par l'Etat en 2009 en sont issus. D'importantes opérations ont ainsi pu être financées :

- adaptation de l'infrastructure ferroviaire structurante en vue de l'arrivée du TGV Est en Alsace par l'achèvement de la 3ème voie d'Erstein
- réalisation du tram-train de Mulhouse-Vallée de la Thur,
- restauration et mise aux normes des installations techniques du château du Haut-Koenigsbourg, construction du musée Lalique,
- de nombreux projets de recherche, tels que « Imagerie et robotique médicale et chirurgicale à Strasbourg » ont permis le succès alsacien au PIA et contribué à l'installation d'un nouveau Cyclotron.

La restructuration de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (BNUS) est en cours, elle sera inaugurée à l'automne 2014. D'autres chantiers sont en cours comme la modernisation de la voie ferrée de Haguenau-Niederbronn.

Seules 10 opérations n'auront pas été engagées, soit moins de 10 % de l'ensemble des opérations du CPER, du fait de changements dans les priorités des porteurs de projet.

Tableau financier en cumul à fin 2013 du CPER pour les 7 grands projets :

GRANDS PROJETS	Etat + Collectivités			Etat				
	Montant total inscrit au CPER	Taux d'engagement (AE) du CPER	Taux de mandatement (CP) du CPER	Montant Etat inscrit au CPER	AE	Taux d'engagement (AE) du CPER	CP	Taux de mandatement (CP) du CPER
Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation	294 M€	73%	57%	128 M€	94 M€	73%	74,1 M€	58%
Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle	26 M€	99%	94%	8,8 M€	8,6 M€	99%	7,2 M€	82%
Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace	45 M€	82%	70%	11,7 M€	10 M€	86%	7,5M€	65%
Moderniser et adapter les filières agricoles et forestières	32 M€	89%	75%	11,3 M€	8,5 M€	76%	6,1M€	54%
Développer les modes de transports alternatifs au mode routier	401 M€	72%	51%	125 M€	98,7 M€	79%	78,2M€	63%
Mieux préserver l'environnement alsacien	107 M€	87%	70%	34,1 M€	28,8 M€	85%	26,2M€	77%
Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines	115 M€	86%	67%	22,8 M€	20,7 M€	91%	15,5M€	68%
TOTAL	1021 M€	77%	59%	341,5 M€	269,4 M€	79%	214,8 M€	63%

Contrat Triennal 2014-2020

Les contrats triennaux, qui se succèdent depuis 1980, marquent l'engagement constant de l'Etat aux côtés de la Ville de Strasbourg, de la Communauté urbaine de Strasbourg, du Conseil régional d'Alsace et du Conseil général du Bas-Rhin pour conforter le statut européen de Strasbourg, siège du Parlement, ville d'accueil de nombreuses institutions internationales.

Signé le 21 décembre 2012, ce contrat d'un montant total de 244,4 M€ a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité de Strasbourg et de l'Alsace, d'accroître le rayonnement européen de la ville par un projet de réaménagement du quartier européen, de soutenir son impact international via l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et de développer son offre culturelle.

Par ce contrat l'Etat aide Strasbourg à répondre aux obligations qui reviennent à une capitale européenne.

A fin 2013, 113,7 M€ ont été engagés par l'Etat et les collectivités soit 48,6 % des crédits contractualisés dont 34,6 M€ de l'Etat (72,8 %).

Maintien d'une desserte aérienne de qualité: cette ambition mobilise 21,4 M€ de la part de l'Etat, de la Communauté Urbaine de Strasbourg, du Conseil général du Bas-Rhin et de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Suite à l'appel d'offre pour les OSP 2012-2014, les 3 OSP d'Amsterdam (HOP!), Prague (CSA) et Madrid (Air Nostrum) ont pu être retenues et les conventions établies fin juillet 2013 pour un montant de 14,32 M€, dont 12,8 M€ de l'Etat. Pour améliorer la compétitivité de l'aéroport de Strasbourg, la Communauté Urbaine de Strasbourg et le Conseil général du Bas-Rhin financent également un dispositif de baisse des taxes aéroportuaires à hauteur de 3,4 M€ chacune auquel le Conseil régional s'associera pour un montant moindre avec la CCI.

Opération « 2ème phase tram train de Strasbourg » (16M€): après un mois de concertation publique, le scénario prolongeant le tram E vers le Nord du quartier de la Robertsau a été approuvé au conseil municipal du 28 juin 2013. Les études d'avant projet sont en cours.

Projet d'extension et de modernisation du Palais de la Musique et des Congrès (PMC): financé à hauteur de 54,5 M€ et situé à 500 m du Parlement européen et du futur quartier Wacken, il permettra d'accueillir des sommets internationaux. Le permis de construire a été accordé en décembre 2012 et les travaux sont en cours.

Lieu d'Europe: Financé par l'Etat et les Collectivités pour un montant de 2 M€, le Lieu d'Europe est installé à proximité de la Cour européenne des droits de l'homme, dans la villa Kaysersguet. Il abrite une salle d'exposition permanente sur l'Europe à Strasbourg, ainsi que le Centre d'information sur les institutions européennes et des espaces de conférence et de débat.

Construction de l'Ecole européenne: dimensionnée pour accueillir 1 200 élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat, l'Etat a mis à disposition le terrain au titre du précédent Contrat triennal. Le maître d'œuvre a été nommé en février 2012 et les travaux, financé à hauteur de 34,1 M€ par les collectivités sont en cours pour une mise en service complète à la rentrée 2015.

Restructuration-extension de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (30 M€ répartis sur deux Contrats Triennaux): cette opération a permis de doubler les surfaces de l'école (3 600 m²). L'inauguration de cette école d'architecture transfrontalière a eu lieu le 20 septembre 2013 par la Ministre de la Culture et de la Communication, Mme Aurélie Filippetti.

Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) en Alsace

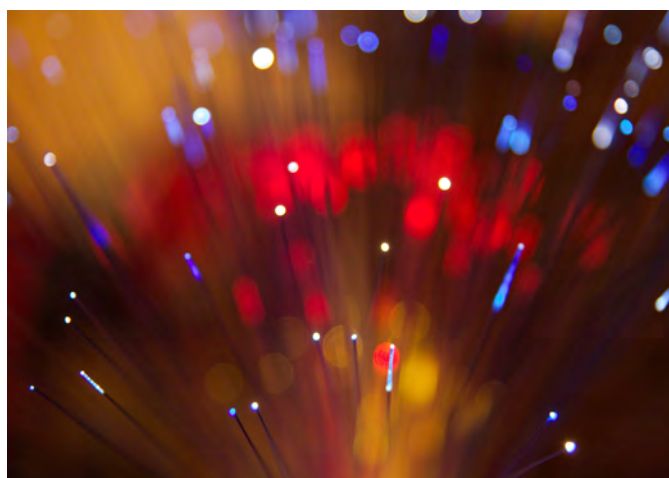
Dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, le Gouvernement a créé en 2011 le Fonds national pour la société numérique (FSN), doté de 4,25 milliards d'euros et destiné à soutenir le développement de l'économie numérique tant au niveau des réseaux à très haut débit que des services tirant profit de ces réseaux. Ce fonds dispose de 1,4 milliards d'euros destinés à accompagner en investissement les acteurs développant de nouveaux usages, services et contenus numériques innovants.

Le Très Haut Débit

Le déploiement du réseau Très Haut Débit constitue un enjeu fort d'aménagement du territoire alsacien, en termes de développement économique, de cohésion sociale, et d'inscription dans les évolutions technologiques d'échelles nationale et internationale.

Cet enjeu est pleinement porté par la Région Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui ont mené une démarche concertée, associant étroitement l'Etat, concrétisée en différentes étapes :

- adoption en 2010 de la Stratégie de cohérence régionale sur l'aménagement numérique (SCoRAN)
- élaboration en 2011 et 2012 du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)



Ces travaux ont débouché sur un projet de réseau d'initiative publique en Très Haut Débit, hors zone dense ou très dense, destiné à desservir l'ensemble des foyers, entreprises et établissements publics alsaciens. Ce réseau de fibre optique se déploiera sur les zones aujourd'hui moins bien ou mal desservies, où les opérateurs internet n'ont pas manifesté leurs intentions de réaliser ces infrastructures.

L'objectif final est de couvrir 50% de la population alsacienne (500 000 prises sur 831 communes). Dans une première phase de 2015 à 2020, seront raccordées en priorité les communes aujourd'hui les moins bien couvertes en haut débit, les zones d'activités économiques, les sites publics et les communes principales des EPCI.

Pour la réalisation de ce projet, la Région et les deux départements ont déposé en 2013 une demande de subvention auprès de l'Etat (FSN). L'attribution de cette subvention Etat de 109,65 M€, pour un coût total projet de plus de 340 M€, a été officialisée lors de la Commission consultative régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) réunie le 16 juillet 2014.

Les travaux seront conduits sous la maîtrise d'ouvrage d'un syndicat mixte constitué des trois collectivités, le Conseil général du Bas-Rhin ayant délibéré en ce sens le 26 mai 2014.

Par ailleurs, les travaux concernant la commune de Strasbourg, seule zone très dense en Alsace, sont réalisés dans le cadre de la libre concurrence entre opérateurs. Les travaux sur les zones denses (zone dite conventionnée, 73 communes) sont de la responsabilité d'Orange en concertation avec les collectivités. Ils sont en cours sur les communes de la CUS hors Strasbourg.

Par la gouvernance mise en place (échelle régionale, création d'un syndicat mixte Région / Départements) comme par l'avancement des études techniques, l'Alsace se situe en pointe dans la couverture en Très Haut Débit de son territoire.

Recherche et enseignement supérieur

Objectifs nationaux

- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue
- Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
- Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
- Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants
- Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
- Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

La phase d'étude est en cours d'achèvement pour la plupart des dossiers. L'Opération Campus est maintenant entrée en phase de réalisation des travaux. Trois opérations ont été livrées : la 1^{ère} tranche du Campus Vert (aménagement paysager et aire de stationnement), l'amphithéâtre Cavailles, (inauguré le 8 novembre 2013), des espaces de vie étudiantes avec des spots numériques. Une dizaine de chantiers sont en cours ou sur le point de démarrer.

La pose de la 1^{ère} pierre du restaurant universitaire Paul Appell (6,5 M€) le 2 juillet 2013, a marqué le début de la rénovation de l'ensemble de la cité universitaire.

La pose de la 1^{ère} pierre de la Maison Universitaire Internationale, co-financée par la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Région et le Conseil Général du Bas-Rhin, a eu lieu jeudi 12 décembre 2013.

La rénovation de l'Institut Lebel et la création de laboratoires pour accueillir les chercheurs de la tour de Chimie est en cours. Le projet de démolition d'une partie de la faculté de médecine et de réalisation d'un Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg a obtenu des crédits en 2014, permettant ainsi aux travaux de débiter dès le mois d'octobre 2014.

Enfin, le foncier du projet emblématique de reconversion du site de la Manufacture et de création d'un pôle G2EI (géoscience - eau - environnement - ingénierie) a pu être intégré à l'Opération Campus de Strasbourg.

Le partenariat avec les collectivités, formalisé par la tenue de comités techniques et de comités de pilotage avec les élus, satisfait l'ensemble des partenaires, comme en témoigne l'avancement de la Maison Universitaire Internationale (Communauté Urbaine de Strasbourg) et de l'Ecole de Management (Conseil régional) et le dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 4 septembre 2014.

Cependant, le Plan Campus ne couvre qu'une partie des campus universitaires alsaciens. Outre les campus de Colmar et de Mulhouse, deux sites sont encore importants dans la communauté universitaire de Strasbourg, celui de Cronenbourg et plus particulièrement celui d'Ilkirch Graffenstaden.

Plan Campus de Strasbourg

Le dossier Plan Campus de Strasbourg est un des six premiers campus retenus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'Etat alloue au projet Opération Campus de Strasbourg un capital non consommable de 375 M€. Les collectivités alsaciennes apportent des co-financements: Région 25 M€, Communauté Urbaine de Strasbourg 25 M€, Conseil Général 14,5 M€, ainsi que le Crous et le Cnous.

L'investissement total réalisé au titre du Plan Campus atteindra ainsi 343 M€.



Relations avec les collectivités territoriales

Objectifs nationaux

- Promouvoir les projets de développement local
- Réduire les délais de parution des textes d'application relevant de la responsabilité de la DGCL

Pôles d'excellence rurale (PER)

Les PER sont un appel à projets national destiné à soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation, lancé en 2005 par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT).

Toutes les opérations des 3 PER de la 2^e génération, 2010/2015, retenus par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) dans le département du Bas-Rhin ont été engagées en 2013.

Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)

DETR 2013	Dossiers ouverts	Dossiers soldés	Paiements effectués
DETR 2011	141	62	1 891 822€
DETR 2012	296	165	2 668 079€
DETR 2013	259	88	1 997 650€
TOTAL	696	315	6 557 551€

Dotations de l'État aux collectivités locales

DGF	2012	2013	Evolution 2012/2013
Communes	199 037 453 €	198 831 277 €	-0,10 %
Groupements	147 112 159 €	146 269 362 e	-0,57 %
Département	169 998 783 €	169 388 986 €	-0,36 %
TOTAL DGF (région incluse)	705 435 941 €	703 777 171 €	-0,24 %

FCTVA	2012	2013	Evolution 2012/2013
Communes	45 924 612 €	39 230 117 €	- 14,58 %
Groupements	10 916 348 €	25 302 596 €	+ 131,79 %
SDIS, Centre de gestion	1 561 721 €	1 686 716 €	+8,0 %
Département	13 737 269 €	10 986 471 €	-20,02 %
TOTAL FCTVA (région incluse)	82 406 197 €	86 481 099 €	+ 4,94 %

DGD, DRES, FMDI	2012	2013	Evolution 2012/2013
DGD Département	6 244 669 €	6 244 669 €	--
DDEC Département	5 655 512 €	5 655 512 €	--
FMDI Département	8 506 674 €	9 096 031 €	+6,93 %

Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été finalisé permettant ainsi d'aboutir à un paysage intercommunal de 34 EPCI à fiscalité propre (CUS, 33 communautés de communes), et 168 syndicats intercommunaux (125 syndicats et 43 syndicats mixtes).

Dématérialisation du contrôle de légalité

- 17 115 actes télétransmis
- 27 523 actes reçus en papiers
- 297 communes (56% des communes), 73 EPCI et 11 EPL ont conventionné à l'application ACTES pour télétransmettre leurs documents

Eurométropole de Strasbourg

Depuis 2012 le gouvernement poursuit une politique de dialogue et de coopération avec les élus locaux et les collectivités territoriales. C'est dans cette optique que se poursuit le processus de décentralisation opéré depuis 1982 par l'ensemble des exécutifs au pouvoir. Aujourd'hui ce processus passe par la mise en oeuvre du pacte de décentralisation qui se veut être, pour les collectivités locales, la traduction de l'ambition de modernisation du pays dans lequel l'Etat garantit l'égalité des droits et construit avec les élus une action publique plus efficace et plus économe.

C'est ainsi qu'a été présenté au Parlement le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui institue des collectivités chefs de file afin de mieux coordonner l'action des différentes collectivités,

Ce projet de loi crée également un nouveau statut de métropole qui vient renforcer les compétences des grandes agglomérations que ce soit en matière de politique de la ville, de développement économique ou de transition énergétique. Ainsi toute communauté d'agglomération ou urbaine rassemblant plus de 400 000 habitants peut devenir une métropole.

Lors de son allocution à l'Hôtel de ville de Strasbourg le 5 février 2013 le Président de la République a annoncé que le statut de métropole serait accordé à la Communauté Urbaine de Strasbourg.

La loi n° 2014-58, du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, prévoit la création de 12 métropoles au 1^{er} janvier 2015, parmi lesquelles celle de Strasbourg qui sera dénommée "Eurométropole de Strasbourg".

Revitalisation des centres-bourgs

En 2014 sera lancée une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs, 3 territoires ont été retenus dans le département du Bas-Rhin : Drulingen (Communauté de Communes Alsace Bossue), Schirmeck (CC Vallée de la Bruche) et Sarre-Union (CC Pays de Sarre Union).

Leurs candidatures étaient à déposer pour le 12 septembre 2014 et, selon les résultats de la sélection nationale en novembre 2014, des crédits d'ingénierie seront délégués sur le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Travail et emploi

Bilan 2013

Objectifs nationaux

- Favoriser l'accès et le retour à l'emploi
- Développer l'anticipation des mutations économiques dans les entreprises, les branches et les territoires au bénéfice des salariés les plus fragilisés
- Contribuer à la revitalisation des territoires et au reclassement des salariés licenciés pour motif économique
- Faciliter l'insertion dans l'emploi par le développement de l'alternance, l'accès aux compétences-clefs et la validation des acquis de l'expérience
- Contribuer à la prévention et à la réduction des risques professionnels
- Dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social

On constate que, cette année encore, les deux départements alsaciens évoluent au même rythme, maintenant un écart constant de 1,1 point de leur taux de chômage. Ainsi, le Bas-Rhin affiche un taux de chômage de 8,6% tandis que le Haut-Rhin avec un taux de chômage de 9,7%, reste plus proche de la moyenne nationale (10), et fait partie des départements dont le chômage a le plus augmenté au cours des dix dernières années (+2,7 points).

Dans le Bas-Rhin la situation s'avère contrastée en fonction des différentes zones d'emploi.

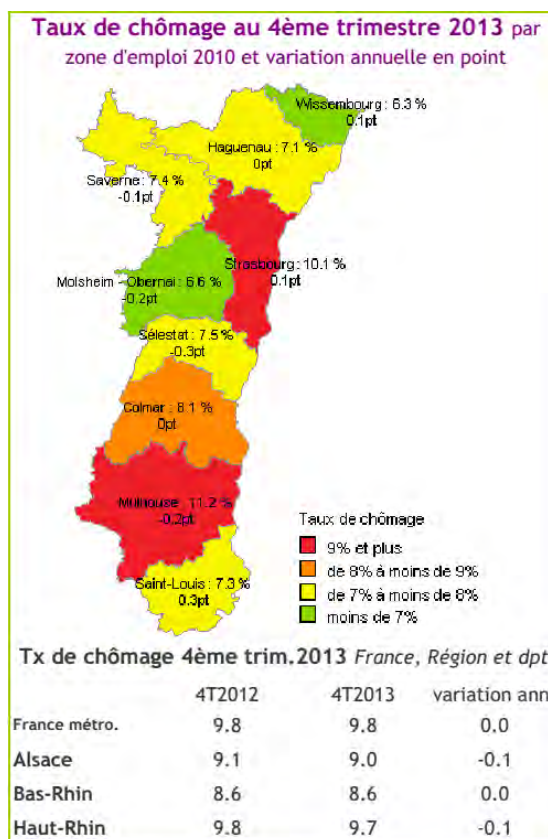
Strasbourg (9,9%) et Wissembourg (6,3%) constituent les deux extrêmes. Les bassins de Molsheim (6,5%), Haguenau (7,3%), Saverne (7,6 %) et Sélestat (7,4 %) sont dans une situation intermédiaire.

Sur l'année 2013 l'ensemble des taux de chômage sont à la baisse dans chacune des zones d'emploi, et de -0,2 point sur le département.

Taux de chômage

En 2013, l'emploi a reculé en Alsace dans les secteurs de l'industrie et de la construction, cependant le tertiaire a bénéficié d'une légère reprise permettant une stabilisation du taux de chômage à 9% au dernier trimestre, en baisse de 0,5 points, contre 1,2 en 2012.

Le taux de chômage de la population active en Alsace demeure en deçà du taux national L'Alsace se classe au septième rang des régions avec les taux les plus bas, au même niveau que le Limousin et la Basse-Normandie. Elle se situe devant la Franche-Comté (9,2 %) et la Lorraine (10,4 %). La tendance est plutôt à la baisse en Franche-Comté (-0,2 point), au contraire de la Lorraine (+0,1 point).



Principaux acteurs

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Alsace et son Unité territoriale du Bas-Rhin
Sous-préfets d'arrondissement

Avec le concours de :

Pôle Emploi / Direction régionale Alsace

Demande d'emploi

L'année 2013 a vu la progression du nombre de demandeurs d'emploi se poursuivre avec une hausse du nombre d'inscrits à Pôle Emploi qui concerne l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Néanmoins cette hausse semble s'être ralentie. Ainsi le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est à dire n'ayant exercé aucune activité au cours du dernier mois, a augmenté de 5,6%, soit 53 292 individus au 31 décembre 2013, contre des hausses de plus 10 % en 2011 et 2012.

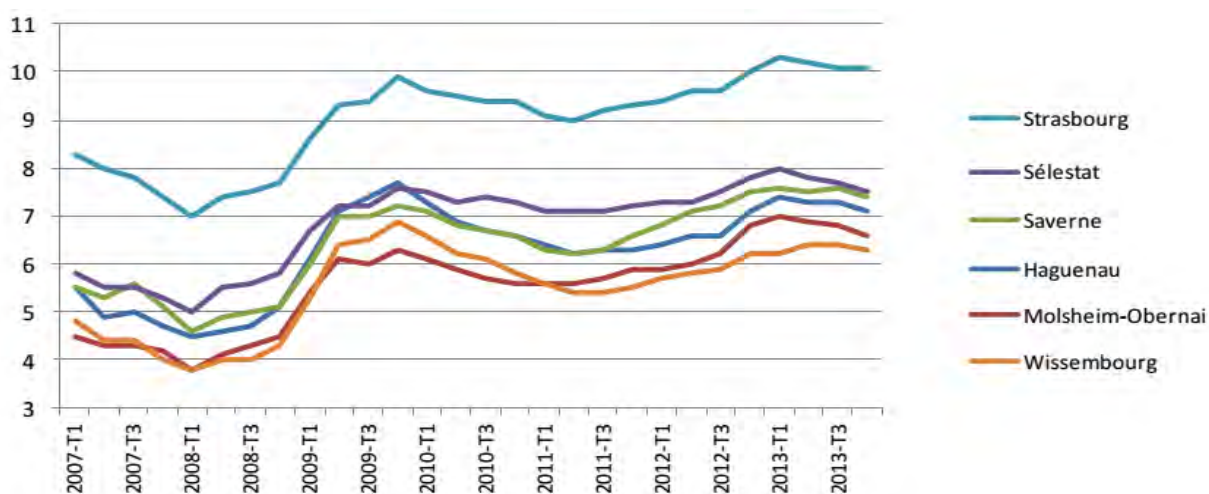
On constate que cette hausse est plus marquée chez les hommes (+6,4%) que chez les femmes (+4,7%).

Les principales victimes restent les demandeurs d'emploi seniors qui représentent plus de 22,5% de la demande d'emploi.

Dans l'ensemble, le chômage des demandeurs d'emploi de catégorie A, B (personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois) et C (personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois) est en augmentation de 7 points (+ 9.4 % entre 2011 et 2012), supérieure à la hausse nationale (+ 6.1 %).

En ce qui concerne les chômeurs de longue durée, leur nombre croît de 17,5% en 2013 (contre 11,1% entre 2011 et 2012).

Leur situation tend à s'aggraver étant donné que près de la moitié d'entre eux (49,5%) sont au chômage depuis plus de 2 ans. Cela explique que l'on constate, depuis fin 2008, que la proportion des chômeurs de longue durée dans le département ne cesse de s'accroître. Ils représentent aujourd'hui 42,3% des demandeurs d'emplois (seulement 38,52% en 2012) contre 23% en 2008. Le chômage de longue durée est un phénomène dont la progression semble s'accélérer dans le Bas-Rhin.



Evolution du taux de chômage dans les zones d'emploi du Bas-Rhin (Source INSEE/ADIRA)

Emploi salarié par secteur d'activité

Emploi salarié par secteur	Taux de chômage (4ème trim)	Glissement annuel				
		Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Commerce	dont Intérim
2012	8,8 %	-1,1 %	-2 %	-0,6 %	0,3 %	-10 %
2013	8,6 %	-1,7 %	-0,2 %	+0,9 %	-0,9 %	+10,2 %

Développement de l'Emploi

Conventions Promotions de l'Emploi

L'objectif des conventions peut être classé en 6 grandes thématiques:

- appui & soutien création d'entreprises (29,5%)
- appui à l'insertion professionnelle (29%)
- aide au développement de l'Economie sociale et solidaire (16,5%)
- fonctionnement des groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) (14%)
- lutte contre les discriminations (8%)
- divers (3%)

En 2013 26 conventions ont été signées pour un montant total de 339 421€. une attention particulière a par ailleurs été portée aux actions en faveur des seniors, des personnes handicapées et de la lutte contre les discriminations.

Services à la personne

Dans ce secteur a accru le nombre de salariés a augmenté de plus de 22 % en un an pour en compter 7 806 fin 2013.

5 627 977 heures d'activité ont été réalisées en 2013 (incluant les services mandataires) soient plus de 18 % d'augmentation malgré un contexte économique tendu et des mesures fiscales et sociales moins favorables.

Le nombre d'organismes de services à la personne passe de 314 fin 2012 à 360 fin 2013 (soit un solde positif de 46 nouveaux intervenants). Cette croissance s'explique par l'augmentation des auto-entrepreneurs dont le nombre croît, de 87 à 115, sur la même période.

L'Unité Territoriale 67 de la direction régionale, des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) instruit les demandes d'agrément, de déclaration dans le Bas-Rhin. Elle poursuit son travail d'accompagnement des créateurs lors de réunions d'information toutes les 8 semaines.

90 créateurs ont ainsi pu être accompagnés en 2013.

Dans le cadre des renouvellements des agréments, l'UT 67 procède, en lien avec l'inspection du travail, à l'évaluation des organismes agréés notamment en matière de respect du cahier des charges.

**26 conventions
Promotion de l'Emploi
signées en 2013
pour un montant de
339 421€**

Accompagnement des mutations économiques

Réforme de l'activité partielle

La loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, issue de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 a opéré une refonte profonde du dispositif d'activité partielle.

L'objectif était de permettre une meilleure lisibilité de ce dispositif, rendu complexe du fait de l'empilement des réformes successives.

L'article 16 de la loi fusionne l'ensemble des allocations existantes : allocation spécifique de chômage partielle, allocation d'activité partielle de longue durée (APLD) et allocation complémentaire conventionnelle.

Dorénavant, les entreprises accèdent à l'activité partielle à travers la mobilisation d'un seul outil auquel est associée une allocation unique. Le dispositif est d'accès direct sans conventionnement et permet de couvrir une période d'autorisation plus longue (6 mois) qui peut donner lieu à renouvellement.

Réforme du licenciement économique collectif

Au 1er juillet 2013 est entré en vigueur « la refonte du licenciement économique collectif ». Cette loi vise à conforter le dialogue social en matière de restructuration, en ouvrant la possibilité de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi par accord collectif majoritaire, en alternative à l'élaboration d'un document unilatéral, dans le cadre d'une procédure d'information-consultation rénovée se déroulant dans des conditions favorables à un dialogue constructif.

Cette loi reprend donc les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013.

Dans ce cadre, le rôle de la DIRECCTE est renforcé puisqu'elle devient garante de la qualité du dialogue social mais également de la qualité des mesures sociales du plan de sauvegarde de l'emploi.

L'autorité administrative doit se prononcer sur le projet de licenciement économique collectif, cette décision conditionne la possibilité pour l'employeur de notifier les licenciements économiques.

Plans de sauvegarde de l'emploi

Le département du Bas-Rhin, à l'instar du contexte observé à l'échelle nationale, n'a pas été épargné par la dégradation de la conjoncture économique observée au cours des derniers semestres. En témoigne aujourd'hui l'augmentation du nombre de plans de sauvegarde de l'emploi déposés auprès des services de la DIRECCTE, même si le volume d'emplois supprimés s'inscrit en léger recul en glissement annuel.

Au total, 14 plans de sauvegarde de l'emploi ont ainsi été soumis à l'appréciation de l'Unité Territoriale du Bas-Rhin au cours de l'année 2013.

Les services de l'UT du Bas-Rhin, en lien avec le Commissaire au Redressement Productif, se sont également attachés à développer une démarche d'anticipation et de prévention des difficultés des entreprises, par la mobilisation de mesures alternatives au licenciement telle que l'activité partielle, par exemple.

Parmi les principaux dossiers de restructuration enregistrés durant l'année écoulée on retrouve notamment:

CLESTRA SAS-Illkirch Graffenstaden (Effectif : 313 personnes)

Leader mondial dans la production de cloisons amovibles, la société CLESTRA n'a pas pour autant su éviter en fin d'année 2012 une situation de cessation de paiement induite par la conjonction de plusieurs facteurs : un déménagement non maîtrisé depuis son site historique séculaire, des erreurs managériales ainsi qu'un environnement économique morose.

Au terme de près d'un an d'une tension financière extrême la privant notamment de toute capacité d'accès aux marchés publics qui représentaient pourtant jusque-là près de la moitié de son chiffre d'affaires, la mobilisation des pouvoirs publics- fortement investis dans la recherche d'investisseurs- a permis de susciter une marque d'intérêt de deux groupes français.

La famille d'industriels CHAUDRON,experte de longue date dans la conception et la fabrication de cloisons, adossée à la holding financière IMPALA, a déposé le 14 Octobre 2013 une offre de cession validée par la chambre commerciale du TGI de Strasbourg.

La réduction d'effectif est limitée à 37 postes.

GENERAL MOTORS- Strasbourg (Effectif : 989 personnes)

L'équipementier automobile américain GENERAL MOTORS a annoncé le 09 Mai 2012 sa décision de procéder à une évaluation de son site de Strasbourg, spécialisé dans la production de transmissions automatiques, aux fins d'une éventuelle cession.

Au terme d'après négociations, un accord a finalement été conclu le 03 Janvier 2013, au terme duquel GENERAL MOTORS a cédé les actifs de son usine alsacienne à la société belge PUNCH CORPORATION NV. Celle ci produira, sous la nouvelle entité juridique PUNCH POWERGLIDE STRASBOURG, des boîtes 8 vitesses pour le compte du client allemand ZF jusqu'en 2021.

Cette acquisition a permis de préserver l'intégralité de l'effectif, soit 989 emplois.

SA UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE (COOP)- Reichstett (Effectif : 757 personnes)

Entreprise emblématique et séculaire de l'économie locale, l'Union des Coopérateurs d'Alsace, plus connue sous le nom de COOP Alsace, se trouve confrontée, depuis cinq ans, à de graves difficultés financières.

Principale entreprise régionale indépendante de distribution à la tête d'un effectif qui a atteint près de 3 400 personnes, le groupe n'a pas su adapter son modèle de coopérative - en particulier à l'échelle de son réseau de magasins de proximité - aux évolutions sociétales de consommation lui conférant une image vieillissante et se traduisant surtout par une détérioration progressive de sa situation de trésorerie.

Elle s'est par conséquent trouvée contrainte d'engager une procédure de licenciement concernant 210 salariés

Accès et retour à l'emploi

Insertion par l'activité économique

Les services de l'UT 67 ont continué, au-delà des conventionnements, le travail d'accompagnement et de suivi des structures, dans le cadre des dialogues de gestion annuels.

67 structures ont été accompagnées en 2013:

- 24 associations portant 34 Ateliers Chantier d'Insertion (ACI)
- 11 Associations Intermédiaires
- 27 Entreprises d'Insertion soit 695 Equivalent Temps Plein d'insertion (ETP) travaillés
- 5 entreprises de travail d'insertion (ETTI) soit presque l'équivalent de 90 ETP travaillés

En 2013 les moyens consacrés au Fonds Départemental d'Insertion (FDI) ont baissé de 46 % par rapport à 2012. L'UT 67 a ainsi disposé de 717 410 €.

Emplois d'avenir (EAv)

Les Emplois d'avenir ont continué à faire l'objet de campagnes d'information et de promotion auprès de collectivités territoriales en 2013.

1 746 EAv ont été signés au niveau régional ; dont 23 % pour des jeunes résidant en zone urbaine sensible (ZUS) et 14 % dans le secteur marchand.

Dans le Bas-Rhin 982 EAv ont été prescrits par les missions locales et CAP emploi.

Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (fipj)

Aides directes (versées directement par les missions locales aux jeunes en difficultés) :

80 500€ bénéficiant à 1 530 jeunes dont 880 en parcours CIVIS.

Aides indirectes (versées à des structures et ou associations):

299 500 € bénéficiant à 2 701 jeunes dont 601 en parcours CIVIS dont :

- Appui au projet professionnel: 83 500 €; 11 actions pour 1134 jeunes
- Accompagnement à l'emploi 64 582 €; 10 actions pour 820 jeunes
- Préparation et aide à l'accès à l'alternance: 14 324 € ; 2 actions pour 74 jeunes
- Accès à la formation et à la qualification complémentaires: 22 962 €; 3 actions pour 55 jeunes
- Aide à la mobilité: 104 532 €; 2 actions pour 489 jeunes
- Autres 9 600 €; 2 actions pour 134 jeunes

Contrats aidés : contrats uniques d'insertion (CUI)

En 2013 l'objectif annuel régional de conclusion de CUI / contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) était de 9 432 contrats. Cet objectif a été réalisé à 91% avec 8 612 CUI/CAE conclus au cours de l'année.

31.5% des CAE ont été cofinancés avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

Maisons de l'emploi (MDE)

Le Bas-Rhin consomme 53.7 % de l'enveloppe régionale des crédits affectés aux MDE. La répartition de cette enveloppe s'est révélée être relativement stable: 1 287 826€ en 2013 contre 1 289 350€ en 2012.

Néanmoins, la perspective de diminution des subventions de l'Etat sur l'exercice 2014 a conduit les trois Maisons de l'emploi du Bas-Rhin à anticiper cette baisse:

- à Saverne, 3 personnes ont été licenciées et l'action s'est recentrée sur 4 secteurs économiques clefs pour le territoire à savoir l'industrie, le bâtiment, l'agriculture et le tourisme
- à Strasbourg des réflexions sur la masse salariale ont été engagées tandis que certains budgets, jusque là externalisés, ont été réintégrés
- à Molsheim si les actions en cours ont été maintenues en 2013, la décision a été prise de temporiser les nouvelles initiatives alors que la perspective de fermeture de la structure est envisagée

Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

L'inspection du travail a procédé en 2013 à un peu plus de 5 000 contrôles en entreprises ou sur des chantiers du bâtiment. Ils ont donné lieu à 4 500 courriers d'observations et plus d'une centaine de procédures pénales.

Les agents chargés du service de renseignement dans le Bas-Rhin ont répondu à 22 830 demandes en 2013, soit 5 604 personnes reçues et 17 226 entretiens par téléphone. Les sollicitations les plus importantes concernent les secteurs d'activité du tertiaire, les cafés - hôtels - restaurants, les congés payés et le droit local.

Par ailleurs, 360 décisions administratives d'autorisation ou de refus de licenciement de salariés protégés ont été rendues par les inspecteurs du travail.

2. Cohésion sociale et citoyenneté

Enseignement scolaire

Objectifs nationaux

- *Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigibles au terme de la scolarité primaire*
- *Conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants*
- *Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle*

Réforme des rythmes scolaires

Le département du Bas-Rhin compte 462 communes avec au moins une école. Parmi elles 9 communes se sont engagées dans la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire de 2013 tandis que les autres avaient sollicité un report de la mise en oeuvre de la réforme à la rentrée scolaire 2014-2015.

Aucune des 9 communes déjà engagées dans la réforme ne s'est inscrite dans une démarche dérogatoire.

Au 4 juillet 2014:

- 40 communes avec écoles (50 en tout) se sont inscrites dans la démarche d'expérimentation initiée par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 permettant des assouplissements adaptés aux réalités locales: aucun dossier n'a été rejeté.
- 88 autres communes ont souhaité modifier, de quelques minutes, les schémas d'organisation du temps scolaire communiqués initialement.
- 15 communes sollicitent un report de la mise en oeuvre de la réforme en 2015.

Scolarisation

Année 2013/2014	Établissements publics du 1 ^{er} degré				Établissements publics du 2 nd degré			
	Écoles Maternelles	Écoles Élémentaires	Spécial	Total	Collèges	Lycées généraux et technologiques	Lycées professionnels	Total
Nombre d'élèves	38 009	60 585	677	99 271	46 160	20 593	8 882	83 077
Nombre d'établissements	310	562	-	872	90	30	11	131

Principaux acteurs

Rectorat de l'Académie de Strasbourg

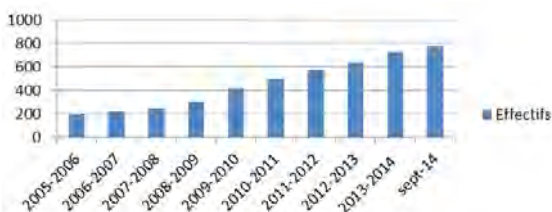
Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Scolarisation des enfants handicapés

- 20 enseignants référents exercent leur mission de coordination du parcours de scolarisation avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- 60 heures réglementaires de formation des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) ont été proposées à l'ensemble des personnels quels que soient leurs statuts.
- à la fin de l'année 2013 on compte 23 établissements spécialisés médico-sociaux, et 2 établissements hospitaliers.

Classes pour l'inclusion scolaire (CLIS)			
	Nombre de CLIS (public)	Nombre de CLIS (privé)	Nombre total de CLIS
2013-2014	65	2	68

Accompagnement humain à la rentrée



Unités localisées pour l'inclusion scolaire				
	Nombre d'ULIS en collège (public)	Nombre d'ULIS en collège (privé)	Nombre d'ULIS en Lycée	Nombre total d'ULIS
2011-2012	26	1	5	32
2012-2013	29	1	6	36
2013-2014	33	1	9	43

Enseignement des langues

Premier degré public: les efforts se poursuivent pour le développement quantitatif et qualitatif des deux dispositifs d'enseignement de l'allemand : enseignement extensif et enseignement bilingue paritaire, conformément aux objectifs de la convention Etat-Région.

A l'heure actuelle, **73% des classes** bénéficient d'un enseignement de l'allemand à raison de 3h hebdomadaires, de la maternelle au CM2. Cet enseignement est généralisé de la grande section au CM2.

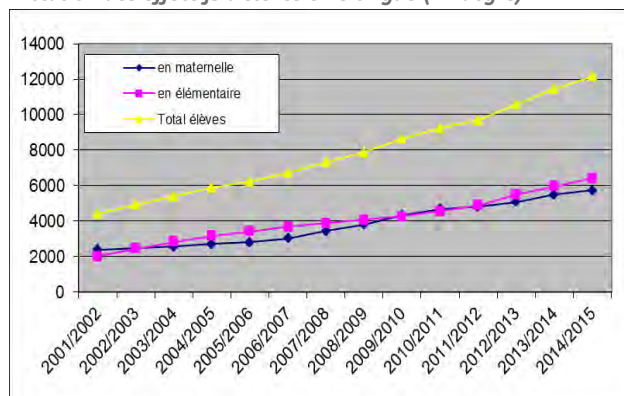
Ecole primaire: les élèves de l'école primaire peuvent bénéficier, à la demande des familles et dès la petite ou moyenne section de l'école maternelle, d'un enseignement bilingue paritaire, c'est à dire 12 heures d'enseignement en français et 12 heures d'enseignement en allemand.

Le département du Bas-Rhin comptera, à la rentrée 2014, **152 écoles** bilingues, **499 classes** et **12 160 élèves** (effectifs prévisionnels). Cela représente par rapport à 2013/2014 une augmentation de 9 écoles, 30 classes et 713 élèves, avec notamment des ouvertures dans les écoles maternelles de Weyersheim, Gries, Eschau Hirondelles, Strasbourg Fischart et Strasbourg Rhin.

Second degré public: actuellement 28 collèges (soit près d'1 collège sur 3) du département proposent une filière bilingue paritaire allant de la 6^e à la 3^e.

2 ouvertures de sites en collège à la rentrée 2013 : Collège Val de Moder à La Walck (accueil des élèves issus du cursus bilingue de Pfaffenhoffen) et collège André Malraux à La Wantzenau (accueil des élèves issus du cursus bilingue Ill et Ried de La Wantzenau). 2 148 élèves les ont fréquenté.

Evolution des effectifs d'élèves en bilingue (1^{er} degré)



Objectifs nationaux

- Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- Réduire les risques liés à des facteurs environnementaux

Protection de la santé

L'Agence Régionale de Santé a réceptionné et géré 323 signaux en 2013 dans le Bas-Rhin. Ces alertes, sont transmises essentiellement par les professionnels de santé et les établissements de santé, mais aussi par les administrations ou des particuliers.

- 183 maladies à déclaration obligatoire (tuberculose, légionellose, hépatite A, aigues, rougeole, mésothéliomes, infections invasives à méningocoque)
- 105 autres pathologies contagieuses (gastro-entérites, gale, coqueluche, épisodes de cas groupés d'infections respiratoires aiguës)
- 35 expositions à des agents biologiques (contamination du réseau d'eau, monoxyde de carbone)

En 2013, 130 avis ont été rendus sur des études d'impact, et plus de 600 avis ont été formulés sur divers documents d'urbanisme. Ces avis sont délivrés via la consultation par les autres autorités administratives sur des projets de décisions dans lesquelles celles-ci doivent prendre en compte les effets sur la santé d'activités, d'installations, de travaux, d'équipements ou de produits.

Santé environnementale

- 34 contrôles en eau potable et 3 contrôles d'embouteilleurs
- 54 contrôles d'établissements pour risque de légionelles (établissements de santé, médico-sociaux et établissements recevant du public)
- 14 contrôles du respect de la réglementation en matière de déchets d'activité de soins à risques infectieux dans les établissements de santé médicaux sociaux
- 46 enquêtes menées suite à une intoxication au monoxyde de carbone ayant impliqué 63 victimes
- 75 contrôles de baignades ou de piscines

Droits et protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques

<i>Hospitalisations sans consentement</i>	Arrêtés préfectoraux	Saisines du juge de la liberté et de la détention (JLD)	Expertises psychiatriques
Sur décision du représentant de l'État (SDRE)	884	175	52
Sur décision du directeur d'établissement (SDDE)	1339	-	-

Principaux acteurs
Agence Régionale de Santé d'Alsace
Préfecture du Bas-Rhin

Solidarité, insertion et égalité des chances

Objectifs nationaux

- Améliorer l'accès à l'emploi et l'autonomie financière des bénéficiaires du RSA
- Garantir aux adultes vulnérables une protection juridique adaptée à leurs besoins
- Lutter contre les situations de maltraitance des personnes vulnérables
- Accroître l'effectivité et la qualité des décisions prises au sein des MDPH
- Contribuer au développement de l'égalité professionnelle par l'orientation, la diversification des emplois et la négociation collective

Égalité professionnelle hommes/femmes

La Direction régionale au droit des femmes et à l'égalité (DRDFE) soutient les associations de la région (CIDFF 67 et 68, Retravailler 67, le G 7 (68), Plurielles,(67)) qui favorisent l'accès à l'emploi des femmes. Des actions spécifiques sont également menées en faveur des femmes seniors, les femmes en maison d'arrêt et les femmes étrangères ou des zones urbaines sensibles.

En partenariat avec l'Académie de Strasbourg, la Direccte, la Draaf, le Conseil régional, le CIDFF 67 et le CG 68 une campagne auprès des lycéens, collégiens sur l'élargissement des choix de métiers a été menée:

- interventions dans les établissements scolaires
- salons de l'orientation
- site web dédié
- 3 prix pour valoriser les jeunes inscrits dans une démarche de mixité des métiers
- Forum annuel sur la mixité des métiers

Handicap et dépendance

Pilotage de l'allocation adulte handicapé (AAH): La DDCS du Bas-Rhin participe aux commissions départementales des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (référénts départementaux AAH) et aux commissions exécutives de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (COMEX). Elle suit également la mise en œuvre des pistes d'amélioration préconisées dans le point d'étape réalisé fin 2012, en partenariat avec le Conseil Général.

La DIRECCTE est également présente dans ces instances, ce qui permet d'avoir une vision globale de la politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. La participation des services de l'Etat contribue, auprès des autres acteurs du champ du handicap, à proposer de nouvelles orientations en faveur de la politique des personnes en situation de handicap.

Lutte contre les violences faites aux femmes

La lutte contre les violences faites aux femmes se décline en trois volets.

Accueil des femmes victimes de violences: 11 permanences sont organisées sur le territoire, un accueil 7/7 à l'Hôtel de police (Strasbourg) ainsi qu'un accueil de jour dans chaque département

Suivi et accompagnement: il est assuré par les associations du terrain dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin et pouvant aller jusqu'à l'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Trois dispositifs particuliers existent : la prévention de la récidive par la prise en charge des auteurs de violences, l'accompagnement des enfants exposés et le dispositif « téléphone grand danger ». Ce dernier a été expérimenté dans le Bas-Rhin, 28 personnes en ont été bénéficiaires en 2013 et il a permis de sauver 2 vies. Le dispositif « téléphone grand danger » est aujourd'hui en voie de généralisation sur l'ensemble du territoire national.

Sensibilisation et formation: sensibilisation des jeunes (collèges et lycées) dans le cadre de la convention signée entre l'Etat, l'Académie de Strasbourg et la DRAAF et opérations de formation des agents des forces de l'ordre (Police et gendarmerie) ainsi que des acteurs professionnels.

Principaux acteurs

Délégation Régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité d'Alsace

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin

Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale d'Alsace

Actions en faveur des familles vulnérables

Dans le cadre du réseau d'écoute et d'appui des parents (REEAP), 13 associations ont été financées pour un montant de 31 649 €, de même que 5 associations oeuvrant dans le domaine de la médiation familiale pour un montant de 39 000 €.

L'augmentation constante du nombre de demandes d'agrément en qualité de mandataire privé a conduit la DDCS à proposer une limitation du nombre d'agréments dans le département à 100 aux fins de régulation de cette progression (arrêté préfectoral du 18 novembre 2013)

- Mesures de protection des majeurs mises en œuvre par des mandataires privés : 1 795
- Mesures de protection des majeurs mises en œuvre par des services tutélaires : 3 302

En matière de protection de l'enfance, 35 dossiers de pupilles de l'État ont été soumis au Conseil de famille qui s'est réuni 10 fois, et 10 pupilles de l'État ont été confiés à des familles en vue d'adoption

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Mise en œuvre du plan Territorial de sortie de l'hiver.

Développement d'un dispositif d'accès au logement pour les ménages disposant d'un titre de séjour : 100 places, développées par l'association Foyer Notre Dame, complétant le dispositif déjà mis en place sur le département (45 places gérées par ASF 67) pour favoriser l'insertion des ménages disposant d'un titre de séjour avec droit au travail et permettant l'accès au logement.

Création de 50 places d'hébergement d'urgence et réorganisation du dispositif d'hébergement d'urgence. Ce diagnostic a permis d'élaborer un cahier des charges visant à la création avant la fin de l'année 2013 de :

- 30 places de mises à l'abri tout public
- 20 places pour des personnes déjà repérées par la veille sociale.

Suite aux réponses apportées par les associations :

- 20 places pour public repérés sont ouvertes fin 2013
- 30 places devraient ouvrir courant mars 2014.

Bilan du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) : Hébergement

Nombre de demandes reçues	1 605 (soit 2 695 personnes)
Origine des demandeurs	90% CUS (dont 81% Ville de Strasbourg) 8% département, 2% hors département
Structures référentes	34% polyvalence de secteur, 7% CCAS de Strasbourg, 46% associations
Places proposées	592 places toutes structures confondues 336 entrées effectives soit 57 % des orientations

Dispositif d'Accueil, d'hébergement et d'insertion et demandes d'asile

On constate soit un maintien soit une faible évolution du nombre de places d'hébergement : en 2013 on dénombre 167 places d'urgence, 218 places de stabilisation, 594 places de CHRS, 100 logements dans le cadre du développement de l'intermédiation locative, création d'une maison relais de 14 places soit 218 places de maisons relais au total.

Par ailleurs l'année 2013 a été marquée par un accroissement du flux d'arrivées: + 23 % (2 221 personnes en 2013 contre 1 800 en 2012).

20 places supplémentaires d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile ont été créées, soit un total de 869 places au 31 décembre 2013.

Objectifs nationaux

- Accroître l'accès du public au patrimoine national
- Inciter à l'innovation et à la diversité de la création
- Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur
- Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

Patrimoine

En 2013 l'Alsace a connu deux nouvelles inscriptions au titre des Monuments Historiques: l'Ancien hôtel du commandant en chef d'Alsace, rue de la Nuée Bleue à Strasbourg (67) et le Parc de la Marseillaise à Guebwiller (68).

L'année 2013 a été marquée par la poursuite du travail de contrôle scientifique et technique sur les édifices protégés, avec une attention plus particulière portée au bilan sanitaire de la Cathédrale de Strasbourg dont l'architecte en chef des Monuments Historiques désigné fin 2011 a élaboré le plan de gestion pour les années 2012 à 2019. En tout ce sont 74 permis de construire et autorisations de travaux sur monuments historiques qui ont été délivrés.

Architecture et cadre de vie: en 2013 le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) 67 a traité plus de 10 000 dossiers d'urbanisme, se plaçant ainsi parmi les 6 premiers STAP de France.

Archéologie: Diagnostics : 79 arrêtés de prescription (dont 40 pour le Bas-Rhin) totalisant une surface de 199 hectares ; 64 arrêtés de désignation de responsable d'opération (dont 35 pour le Bas-Rhin) ; 19 arrêtés modificatifs (dont 8 pour le Bas-Rhin) ; 7 arrêtés d'annulation (dont 7 pour le Bas-Rhin).

Fouilles préventives: 17 arrêtés de prescription (dont 9 pour le Bas-Rhin) totalisant 6,9 hectares ; 23 arrêtés d'autorisation et de désignation de responsable d'opération (dont 15 pour le Bas-Rhin) ; 12 arrêtés modificatifs (dont 8 pour le Bas-Rhin) ; 1 arrêté d'annulation pour le Bas-Rhin.

Actions en faveur des publics spécifiques

Dispositif Culture/Handicap: une trentaine de projets sont soutenus dont le projet de l'ESAT Evasion accompagné depuis 2006. 2013 a été marquée par l'aide exceptionnelle apportée pour la préfiguration d'un Centre de ressources Culture et Handicap en Alsace avec la consultation engagée pour la mise en place de ce pôle partenarial associant les Conseils généraux, la Région et plusieurs villes.

Dispositif Culture/Justice: la Direction territoriale de la Police Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) s'est inscrite pour la première fois en 2013 dans la procédure d'appel à projets associant la DRAC et la direction interrégionale des services pénitentiaire-Est. Des représentants de la PJJ ont été intégrés au sein la commission mixte de validation des projets culturels (décembre 2013). 3 propositions artistiques ont été soutenues, en lien avec la Filature notamment, mais également en faveur des mineurs incarcérés fréquentant l'unité locale d'enseignement de la maison d'arrêt de Strasbourg.

Éducation artistique et culturelle

-Mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle en concertation avec la ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de partenariat pour la période 2013-2015. Renforcement du soutien aux actions menées (hausse de 29 000€ pour un soutien global de 109 000 €).

-Renforcement du soutien à l'Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace (ACMISA) (+ 25 000€ pour un soutien global de 150 000 €) : outil de soutien coordonné aux projets culturels et artistiques menés dans les établissements ou au niveau académique, sur la base d'un partenariat avec le Rectorat et les collectivités locales.

-Poursuite du jumelage entre la compagnie Atrium (percussions) et les écoles de Weitbruch et de Brumath.

Principaux acteurs

Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace
Service territorial de l'architecture et du patrimoine

Création

-4 commissions d'experts (théâtre, musique, danse) chargées de donner un avis consultatif sur les demandes de subvention déposées par les équipes indépendantes ont été organisées.

-71 demandes d'aide aux projets (35 théâtre, 25 musique, 11 danse), 3 demandes d'aide à la structuration (musique) et 2 demandes d'aide à la compagnie chorégraphique ont été instruites.

-10 nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs ont été négociées et signées, dont 6 portant sur des structures bas-rhinoises (Cie Luc Amoros, TJP, Les Migrateurs/Espace Athic pour la préfiguration d'un Pôle cirque en Alsace, Pôle Sud, Jazzdor, Orchestre Philharmonique)

Par ailleurs le soutien à la Carte Culture (projet porté par la CUS) pour favoriser l'accès au spectacle à des tarifs préférentiels a été maintenu.

Culture transfrontalière

Dans le cadre du Forum culture de la Conférence du Rhin supérieur, présidé par la DRAC de 2011 à 2013, plusieurs initiatives ont été menées :

- Organisation de manifestations à l'occasion de la Fête de la musique à Bühl et à Karlsruhe en 2013
- Accompagnement du programme d'échanges culturels transfrontaliers *Triptic*, proposé par la fondation suisse Pro Helvetia, en partenariat avec les villes du Rhin supérieur

Principales données chiffrées en 2013

Soutien au patrimoine en Alsace

Budget global d'intervention consacré au secteur des patrimoines en Alsace en 2013 : 7 231 255€	
Crédits de fonctionnement : 705 486€ (dont 338 576€ pour le Bas-Rhin, soit 48 %)	Crédits d'investissement : 6 525 769€ (dont 3 194 662€ pour le Bas-Rhin, soit 49 %)
Entretien immeubles non État (hors CPER) 186 918€ dont 108 391€ pour le Bas-Rhin	Restauration monuments historiques non État (hors CPER) 2 821 598€ dont 1 654 712€ pour le Bas-Rhin
Entretien objets mobiliers non État (hors CPER) 50 400€ dont 30 152€ pour le Bas-Rhin	Architecture – Abords, secteurs sauvegardés et espaces protégés 30 000€ intégralement pour le Haut-Rhin (AVAP Mulhouse)
Villes et Pays d'Art et d'Histoire 34 415€ intégralement pour le Haut-Rhin (Guebwiller, Mulhouse et Val d'Argent)	Musées – Construction, aménagement, entretien (CPER) 2 074 171€ intégralement pour le Haut-Rhin (Musée Unterlinden)
Actions de promotion, diffusion et sensibilisation à l'architecture 23 000€ intégralement pour le Bas-Rhin	Musées – Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) 100 000€ dont 39 950€ pour le Bas-Rhin (musées de Strasbourg)
Musées – Expositions 28 000€ dont 5 000€ pour le Bas-Rhin	Archéologie – Centre d'étude et de conservation 1 500 000€ intégralement pour le Bas-Rhin (construction du CCE de Sélestat)
Musées – Autres dispositifs de recherche et de promotion (récolement...) 52 070€ dont 18 070€ pour le Bas-Rhin	-
Musées – Restauration et conservation préventive (hors CPER) 177 198€ dont 60 981€ pour le Bas-Rhin	-
Actions de valorisation/préservation des archives 35 033€ dont 21 100€ pour le Bas-Rhin	-
Actions de valorisation des langues de France 45 840€ dont 38 840€ pour le Bas-Rhin	-
Fouilles programmées 58 572€ dont 19 102€ pour le Bas-Rhin	-
Travaux, recherche archéologique 13 940€ Journée de l'archéologie + Inventaire des sites miniers du Bas-Rhin	-

Soutien à la création et à la diffusion

Budget global d'intervention consacré au secteur de la création en Alsace en 2013 : 12 863 312 €

- crédits de fonctionnement : 12 747 352 € (dont 9 115 457 € pour le Bas-Rhin, soit 71,5 %)
- crédits d'investissement : 115 960 € (FRAC Alsace – acquisitions d'œuvres)

NB : dans le tableau ci-dessous figure entre parenthèses le nombre total de bénéficiaires

Soutien aux équipes indépendantes du spectacle vivant (48)	1 182 100 € dont 1 134 100 € pour le Bas-Rhin (44)
• Compagnies dramatiques conventionnées (5) :	292 500 € intégralement pour le Bas-Rhin
• Compagnies arts de la rue conventionnées (1) :	87 000 € intégralement pour le Bas-Rhin
• Ensembles musicaux et vocaux conventionnés (5) :	394 600 € intégralement pour le Bas-Rhin
• Aides à la structuration (musique) (3) :	75 000 € dont 50 000 € pour le Bas-Rhin (2)
• Aides à la compagnie (danse) (1) :	20 000 € intégralement pour le Bas-Rhin
• Aides au projet (33) : Théâtre (14), Cirque (2), Musique (11), Danse (6)	313 000 € dont 290 000 € pour le Bas-Rhin (30)
Soutien aux institutions et lieux de création-diffusion du spectacle vivant (21)	10 641 913 € dont 7 406 772 € pour le Bas-Rhin (13) Intégrant la subvention versée à l'Opéra national du Rhin (5 139 829 €) pour l'ensemble de ses activités sur les 3 villes constituant le Syndicat intercommunal (Strasbourg, Mulhouse, Colmar).
Soutien aux festivals du spectacle vivant (2)	14 000 € dont 4 000 € pour le Bas-Rhin (1)
Soutien aux résidences du spectacle vivant (15)	131 000 € dont 72 000 € pour le Bas-Rhin (9)
Soutien aux structures labellisées arts plastiques (3) (1 FRAC et 2 centres d'art)	391 328 € dont 256 078 € pour le Bas-Rhin (2)
Soutien aux lieux arts plastiques (hors opérateurs et réseau) (9)	165 500 € dont 85 000 € pour le Bas-Rhin (4)
Aides aux projets arts plastiques (9)	34 304 € dont 30 304 € pour le Bas-Rhin (8)
Aides individuelles à la création / Allocations d'installation d'atelier (11)	30 574 € dont 26 579 € pour le Bas-Rhin (9)
Soutien aux festivals et biennales arts plastiques (7)	73 400 € dont 70 400 € pour le Bas-Rhin (6)
Soutien aux résidences arts plastiques (4)	37 224 € dont 30 224 € pour le Bas-Rhin (3)
Soutien aux métiers d'art (1)	12 000 € Centre d'art verrier / Meisenthal

Engagements financiers contractualisés

Le montant total de la participation de l'État (Ministère de la Culture) au titre du Contrat de projets Etat/Région (CPER) 2007-2013 pour les opérations inscrites relevant des BOP 175 (Patrimoine) et 224 (transmission des savoirs et démocratisation de la culture) s'élève à 13,5 M€.

Fin 2013, dernière année d'exécution du présent contrat, le montant total des crédits engagés est de 11 857 784€, soit un taux d'exécution de 87,6 %.

Sport, jeunesse et vie associative

Objectifs nationaux

- Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires
- Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives
- Améliorer la capacité des expérimentations à préfigurer des politiques de jeunesse innovantes

Vie associative

Guide régional « initiatives et engagement des jeunes ».

Cette opération consiste en la diffusion de l'outil lors d'un temps de formation afin de permettre l'accompagnement des acteurs jeunesse dans la compréhension des évolutions des espaces et modalités d'engagement des jeunes. Cet accompagnement peut également être proposé pour permettre la structuration d'une politique en faveur des initiatives des jeunes en partenariat avec les acteurs du territoire.

Cette diffusion est gratuite et l'intervention pédagogique est assurée par un personnel technique et pédagogique de la DRJSCS sur simple sollicitation des acteurs des territoires.

Sports

L'accompagnement et le soutien du volet sportif de l'accompagnement éducatif s'est poursuivi pour l'année scolaire 2013-2014. Ce dispositif permet d'obtenir une meilleure complémentarité entre les actions des clubs sportifs et les projets à caractère sportif développés dans les écoles primaires en zone d'éducation prioritaire et dans les collèges. Des modules d'animations sportives sont proposés aux collégiens et aux élèves des écoles en temps périscolaire (de 16 heures à 18 heures) par les associations sportives.

En 2013, la DDCS a soutenu 170 modules d'accompagnement éducatif réalisés dans 50 collèges et 14 écoles primaires. Au total ce sont 56 associations sportives et 7 comités départementaux qui ont organisé ces modules.

Mission d'information de prévention et de contrôle auprès des acteurs du sport.

En 2013 77 établissements d'APS ont été contrôlés par les professeurs de sport et inspecteur de la DDCS et de la DRJSCS. Les principaux manquements relevés ont été des défauts d'attestation d'assurance et des absences de cartes professionnelles chez des éducateurs sportifs.

Centre national de développement du sport (CNDS).

Aucune enveloppe territoriale d'investissement n'a été autorisée en 2013 en Alsace, pas plus que dans les autres régions en raison du plan de redressement financier du CNDS, que celui-ci doit observer jusqu'en 2016. Ainsi seuls 2 projets alsaciens ont été financés par le centre national de développement du sport (CNDS):

- Le complexe sportif et de loisirs couvert de la ville de SAINT-LOUIS (1,14 M€)
- Le centre intercommunal de sports de combat et d'arts martiaux à BENFELD (0,35 M€)

Service civique

Consolidation de la culture du volontariat en Alsace, formation des structures d'accueil des jeunes volontaires en service civique et montée en puissance du programme: 1247 jeunes ont été volontaires depuis 2010 en Alsace, dont 902 dans le Bas-Rhin. Ils se sont investis majoritairement dans les domaines de la solidarité, de la culture ainsi que l'éducation pour tous..

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin

Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale d'Alsace

Égalité des territoires, logement et ville

Ville

Objectifs nationaux

- Mieux répartir les logements sociaux au sein des agglomérations
- Améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables
- Favoriser l'insertion par le logement des personnes en grande difficulté

Politique de la ville

Une articulation inter-dispositifs en matière éducative a été mise en place sur les deux Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) de Strasbourg et de Haguenau. Plus particulièrement, à Strasbourg, un projet éducatif local (PEL), a été élaboré en lien avec la réforme des rythmes scolaires en 2013.

Une démarche de CUCS expérimental a été lancée sur les quartiers de Cronembourg et du Neuhof à Strasbourg, visant à mieux mobiliser les crédits de droit commun selon quatre axes prioritaires : l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance et la santé.

Par ailleurs, les quartiers du Neuhof et de la Meinau ont été retenus comme Zones de sécurité prioritaires (ZSP) afin d'y rendre plus efficaces, en partenariat avec la ville de Strasbourg, le conseil général et la CAF, la lutte contre la délinquance et sa prévention à travers les actions financées dans le cadre de la politique de la ville.

- **Crédits "politique de la ville"**: en 2013, le budget global s'élève à 3 449 705 € dont 667 350 € au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) hors vidéo protection.
- **Contrats urbains de cohésion sociale (C.U.C.S.)**
Communauté Urbaine de Strasbourg: près de 300 dossiers sont déposés à un guichet unique, et sont cofinancés pour un montant total d'environ 7 millions d'euros.
Haguenau – Bischwiller – Kaltenhouse: la diminution progressive des crédits spécifiques de l'ACSé depuis 2012 s'est traduite par une baisse d'environ 20 % (122 000€ en 2012/90 000€ en 2014). Le CUCS HBK comprend 40 projets et prévoit une évaluation en continu afin de mobiliser les crédits de droit commun.
- **Volet éducatif**:
Les cordées de la réussite. L'Etat/ACSé cofinance avec le Rectorat des actions de tutorat à hauteur de 32 900€ pour 2013/2014.
Les internats d'excellence. La gratuité est entière pour les familles associées à cette démarche. Ces internats ont été financés par l'ACSé pour un montant de 23 400 € en 2013.

Égalité entre les territoires

Le projet de loi de "mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires" a été présenté en conseil des ministres le 10 avril 2013. Il s'inscrit dans le cadre du "projet pour la décentralisation du XXIème siècle" mis en oeuvre par l'Etat.

Ce projet de loi confère aux régions le rôle de chef de file du développement économique et des aides aux entreprises. Il fait également des régions des acteurs majeurs de la politique menée en faveur de l'emploi et de la jeunesse en les rendant pleinement compétentes en matière de formation professionnelle et d'apprentissage et en leur conférant un rôle de coordination et d'animation du service public de l'orientation.

Les départements devront élaborer, avec l'Etat, un schéma d'amélioration d'accessibilité des services au public et prévoiront le développement des maisons de service public.

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Sous-Préfet chargé de mission politique de la ville auprès du préfet du Bas-Rhin

Avec le concours de :

Agence Nationale du Renouveau Urbain
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Alsace

Plan départemental d'action pour les personnes défavorisées

L'accompagnement vers le logement et dans le logement (AVDL).

Ce dispositif a été mis en place pour répondre à la circulaire du 19/07/2010, d'abord lancé à titre expérimental en 2011 par la Direction départementale de la cohésion sociale du Bas-Rhin (DDCS), il a été consolidé en janvier 2013 en lien étroit avec l'Accompagnement social lié au logement (ASSL). L'AVDL est destiné à faciliter l'accès au logement du parc social des ménages prioritaires faisant état de problématiques spécifiques pouvant constituer un frein vis à vis du relogement.

L'ASSL est une démarche d'insertion par le logement qui vise l'appropriation du logement par la personne et son insertion dans son environnement, l'accompagnement social vise à :

- Assurer un soutien aux ménages pour accéder à un logement décent et adapté à leur situation
- Favoriser un maintien dans les lieux en cas d'impayé de loyer et/ou de risque d'expulsion
- Assurer, en cas de besoin, une médiation entre le bailleur et le ménage
- Suivre l'évolution du ménage dans un cadre contractuel

Prévention des expulsions locatives

L'équipe technique du Plan départemental d'action pour les personnes défavorisées (PDALPD) a consacré, en 2013, 2 séances spécifiques afin d'assurer le suivi des indicateurs et des engagements pris par les partenaires signataires. Par ailleurs des actions ont été menées, ou sont en cours, pour affiner la connaissance des publics et des problématiques :

- Une étude portant sur 100 ménages en situation d'expulsion est en cours de réalisation à Strasbourg
- La CAF mène également un suivi similaire pour une centaine d'allocataires en impayés de loyers
- Deux guides logements ont été réalisés par la CAF, l'un à destination des propriétaires et l'autre des locataires

Evolution du Plan départemental d'action pour les personnes défavorisées

- Aux termes de l'article 34 de la loi ALUR du 24 mars 2014, le PDALPD devient le "Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées"
- Le PDALHPD continue d'être piloté par l'Etat et le Département
- Dans le domaine de la lutte contre l'habitat indigne, transfert des pouvoirs de police des Maires aux ECPI compétents en matière d'habitat
- La durée maximale du nouveau PDALHPD peut être de 6 ans

7,15 M€ investis
afin de financer
2 015 logements locatifs
sociaux

Construction durable et accessibilité

27 opérations de mises en accessibilité sont en cours de réalisation pour un montant de plus de 49 M€.

888 visites périodiques ont été effectuées en 2013 de même que 79 visites de réception en accessibilité, 235 visites de réception en sécurité.

Logement social

En matière de logement social, 7,15 M€ ont été investis afin de permettre le financement de 2 015 logements locatifs sociaux (721 PLUS, 718 PLAI et 576 PLS).

En parallèle 13,3 M€ ont été engagés au titre des aides de l'Agence nationale de renouvellement urbain sur les projets de renouvellement urbain (PRU) et les opérations isolées (contre 26,7 millions en 2012).

Logement privé

En 2013 11 M€ ont été engagés pour l'amélioration de 898 logements privés (dont 678 sur le territoire du conseil général et 220 sur celui de la communauté urbaine de Strasbourg) au titre des aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH).

Par ailleurs 2014 verra le transfert à la CUS de l'instruction des aides et des conventionnements ANAH.

773 primes du fond d'aide à la rénovation thermique ont été attribuées (FART).

Accord Collectif Départemental (ACD)

L'ACD 2010-2012 a été prorogé pour l'année 2013. Au terme des 4 ans de mise en oeuvre de l'ACD, l'objectif a été atteint à 82%, soit 3 315 relogements. Les bailleurs ont fait plus 4 937 propositions. Concernant les sortants de structures 1 097 relogements ont été effectués, soit un objectif atteint à 91% pour la période 2010-2012.

En 2013 dans le cadre de l'ACD, 733 relogements ont été effectués et 1 007 propositions ont été effectuées par les bailleurs.

L'année 2013 a également été consacrée à l'élaboration du futur ACD 2014-2016 prenant en compte les évolutions liées à l'élaboration des conventions de réservation préfectorale.

En effet, une convention cadre avec l'association régionale des bailleurs sociaux (AREAL) ainsi qu'une annexe spécifique par bailleurs ont été élaborés en concertation avec l'AREAL pour définir le droit de réservation préfectoral et les modalités de sa mise en oeuvre. 850 attributions de logement doivent être effectuées par an par les bailleurs du Bas Rhin pour des publics prioritaires cumulant des difficultés sociales et financières, ainsi que pour les sortants de structures d'hébergement. Enfin les bailleurs s'engagent à mobiliser des moyens afin de présenter une offre de logement à toute personne inscrite dans le dispositif dans un délai de moins de 6 mois. Les réservataires s'obligent à apporter une attention particulière à l'exposé des situations des ménages afin de faciliter leur relogement et à mobiliser les services sociaux instructeurs.

Ces documents doivent être signés dans le courant de l'année 2014.

<i>Bilan Droit au logement opposable (DALO)</i>	2013	2012	2011
Demandes déposées			
Logement	549	484	413
Hébergement	59	54	35
Total	608	538	448
Demandes traitées			
Logement	497	458	452
Hébergement	65	49	36
Total	562	507	488
Demandes reconnues prioritaires			
Logement	141	157	126
Hébergement	48	44	54
Total	189	201	180

3. Missions régaliennes

Administration générale et territoriale de l'État

Objectifs nationaux

- Améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité nationale
- Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres

<i>Permis de conduire</i>	2010	2011	2012	2013
Nombre de permis de conduire nationaux délivrés	36 668	37 659	39 285	39 148
Nombre de permis de conduire internationaux délivrés	2 583	3 219	3 227	3 101
Nombre de suspensions administratives pour alcoolémies	1 325	1 421	1 461	1 389
Nombre de suspensions administratives pour excès de vitesse	233	425	586	622
Nombre de suspensions administratives pour usage de stupéfiants	326	346	440	445
Nombre d'annulations pour défaut de points	948	797	977	877

<i>Immatriculation des véhicules</i>	2010	2011	2012	2013
Véhicules d'occasion	121 064	129 933	122 152	123 075
Véhicules neufs	40 092	43 125	39 961	36 852
Total	161 156	173 058	162 113	156 927

<i>Délivrance de titres d'identité</i>	2010	2011	2012	2013
Nombre de cartes nationales d'identités délivrées (CNI)	107 498	105 925	101 146	102 247
		-1,46 %	-4,51%	+1,09%
Nombre de passeports délivrés	42 695	48 542	52 722	57 404
		+13,48%	+8,81%	+8,88%
Nombre de titres d'identités totaux délivrés	150 193	154 377	153 868	159 651
		+2,79 %	-0,33 %	+3,76%

<i>Manifestations sportives</i>	Décisions	Dossiers	Réunions
Manifestations sportives soumises à déclaration	182	-	-
Manifestations sportives soumises à autorisation	142	27	9
Total	324	27	9

<i>Autorisations d'exploitation commerciale</i>	2010	2011	2012	2013
Dossiers examinés	21	12	17	17
Nombre de séances	9	6	7	6

Réforme de la réglementation relative aux armes

Depuis le 6 septembre 2013, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur dans le domaine de la réglementation des armes. Ces dispositions concernent tous les détenteurs légaux d'armes en France.

La finalité du nouveau régime des armes est double : d'une part, moderniser les procédures administratives auxquelles sont soumis les détenteurs d'armes, d'autre part, contribuer à renforcer la sécurité de nos concitoyens, avec le souci de préserver une diffusion maîtrisée des armes et par là de garantir l'ordre public.

La nouvelle classification des armes est fondée sur leur dangerosité, notamment sur la base de la combinaison de trois critères :

- la répétabilité du tir (à répétition automatique, semi-automatique ou manuel),
- la capacité de tir sans rechargement (nombre des cartouches dans un chargeur et le magasin),
- la capacité de dissimulation de l'arme (arme d'épaule / arme de poing).

La nouvelle réglementation comporte également des mesures de simplification administrative.

Les autorisations d'acquisition et de détention seront valables 5 ans contre 3 ans précédemment.

L'utilisateur s'adresse désormais à un guichet unique en préfecture ou sous-préfecture pour déposer les déclarations ou les demandes d'autorisation.

Le département comptabilise :

- 32 360 détenteurs d'armes (dont 21 268 chasseurs et 4 080 tireurs sportifs).
- 77 049 armes recensées.

Principaux acteurs

Préfecture du Bas-Rhin – Direction de l'Administration Générale

Objectifs nationaux

- Réduire l'insécurité
- Optimiser l'emploi des forces mobiles
- Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits
- Garantir les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental

Lutte contre la délinquance

L'année 2013 a vu la délinquance reculer dans le Bas-Rhin après la hausse constatée en 2012.

Cambriolages. Chantier majeur de 2013, le 1^{er} semestre a été marqué par une forte hausse des cambriolages (+27%) mais la mise en place du Plan départemental de lutte contre les cambriolages a permis de juguler ce phénomène au second semestre (-14%).

Lutte contre les trafics de stupéfiants. De très bons résultats ont été enregistrés avec une hausse de près de 12 % des affaires de stupéfiants mises à jour par les services, permettant la saisie en 2013 plus de 4,1 millions d'euros en avoirs criminels dans le département.

Atteintes aux biens. Avec un taux de 23,71 atteintes pour 1 000 habitants, le Bas-Rhin se situe en dessous du niveau national (35/1 000 habitants).

Violences intrafamiliales. Le dynamisme des politiques de prévention et d'assistance conduites dans le département explique la meilleure révélation du phénomène qui permet une meilleure prise en charge judiciaire et sociale.

Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP)

Les quartiers strasbourgeois du Neuhof et de la Meinau ont été retenus en 2012 au titre de la première et seconde vague de déploiement du ZSP. Ces deux quartiers, au bassin de délinquance commun et géographiquement contigus, sont caractérisés par la prégnance des trafics de stupéfiants et des violences urbaines.

L'action poursuivie dans les deux ZSP a produit des effets sensibles en 2013: globalement, les atteintes aux biens y ont diminué de 5,4 %, et les atteintes aux personnes ont connu une diminution de 6,4 % dans les deux zones soit une baisse de 33 faits (515 faits en 2012 à contre 482 faits en 2013).

Des chantiers d'ampleur ont été entrepris, notamment la coopération entre la Direction régionale des finances publiques et la Direction départementale de la sécurité publique qui a permis la mise en place d'une procédure de recouvrement forcé des amendes impayées permettant de saisir les biens des délinquants sanctionnés pour des infractions au code de la route. Cette coopération s'est révélée efficace, elle a porté en 2013 sur 516 amendes impayées représentant plus de 130 000€.

Coopération transfrontalière

En 2013 70 patrouilles franco-allemandes ont été organisées. Ces patrouilles peuvent être dédiées à des problématiques spécifiques, par exemple la lutte contre l'importation en France des pétards et artifices acquis en Allemagne et non autorisés outre-Rhin, ou à des événements en particulier, tels que le Marché de Noël de Strasbourg (patrouille mixte quotidienne pendant 4 semaines) ou celui de Gengenbach en Allemagne.

En 2013 a également été créée la patrouille franco-allemande à VTT.

La DDSP du Bas-Rhin est sollicitée chaque année pour répondre aux demandes des "Länder", dans le cadre de la coopération entre les ministères de l'intérieur français et allemand, à l'occasion de manifestations d'envergure fréquentées par le public français: festival « Rock am Ring » organisé au Nürburgring (Rhénanie-Palatinat), « Oktoberfest » de Munich (Bavière).

Principaux acteurs

Directeur de cabinet du préfet et Sous préfets d'arrondissements
Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin
Groupement de Gendarmerie Départementale du Bas-Rhin
Direction Départementale de la Police aux frontières du Bas-Rhin
Direction interrégionale de police judiciaire de Strasbourg
Direction Régionale du Renseignement Intérieur d'Alsace

Sécurité routière

Objectifs nationaux

- Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
- Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes
- Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière du Bas-Rhin (PDASR)

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) du Bas-Rhin a permis l'émergence de 136 actions préventives et éducatives de sécurité routière, portées par 50 partenaires (collectivités, associations, entreprises...) et le financement de 56 projets pour un montant de 86 635 €.

Par ailleurs, l'élaboration du Document Général d'Orientations (DGO) 2013-2017 a fait l'objet d'échanges avec les partenaires locaux luttant contre l'insécurité routière. Ainsi six enjeux thématiques (les jeunes, l'alcool et les stupéfiants, les deux-roues motorisés, les usagers vulnérables, la vitesse et les obstacles fixes, les risques routiers professionnels) et un enjeu transversal (les «distracteurs», et en particulier l'usage du téléphone portable lors des déplacements) ont été inscrits au DGO, qui a été signé le 24 juillet 2013 par le préfet du Bas-Rhin.

Campagnes de sensibilisation des jeunes

La sensibilisation de la population et des jeunes en particulier, aux risques de la route, est un élément déterminant de la lutte contre ce fléau qui touche toutes les familles. À cet égard les opérations de sensibilisation auprès des jeunes lycéens au moyen de crash-tests se poursuivent à un rythme soutenu. Ce projet ambitieux doit toucher à terme la totalité des lycéens du Bas-Rhin, et il a déjà permis de sensibiliser 1 600 jeunes en 2013.

Mortalité routière

Les causes de la mortalité routière dans le département en 2013 (plusieurs causes parfois) ont essentiellement été liées à des manquements aux règles du code de la route. Vitesse excessive (50%) et pertes de contrôles (47%) sont les deux principales causes d'accident mortel suivies du non respect des priorités et manœuvres dangereuses (21%). La part de la conduite sous alcool ou stupéfiants et le non port de la ceinture de sécurité ou du casque sont les autres causes les plus courantes.

Tableau de bord de la sécurité routière

	2010	2011	2012	2013	2013/2010
Accidents corporels	957	900	745	668	-289
évolution annuelle		-6%	-17,2%	-10,3%	-30,2%
Personnes tuées	46	46	41	40	-6
évolution annuelle		0 %	-10,8%	-2,4 %	-13,04%
Personnes blessées hospitalisées	348	394	307	263	-85
évolution annuelle		+13,2%	-11,7%	-14,3 %	-24,4%
Personnes blessées	1239	1131	910	859	-380
évolution annuelle		-8,7 %	-19,5 %	-5,6 %	-30,7 %

Sécurité civile

Objectifs nationaux

- *Obtenir un potentiel d'activités et d'engagement opérationnels maximal des Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC)*
- *Assurer l'efficacité en milieux difficiles des opérations de secours aux personnes en hélicoptères en maîtrisant leur coût*
- *Obtenir une capacité opérationnelle maximale des moyens nationaux*
- *Optimiser la coordination de la mise en œuvre des opérations de maîtrise des feux de forêts*
- *Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours*

Permanences de sécurité civile

Dans le cadre de la permanence de sécurité civile, 30 événements ont été gérés, dont :

- *crue des cerises Rhin,*
- *5 alertes internationales pollution Rhin ;*
- *9 vigicrue*
- *4 alertes météo ;*
- *7 alertes pollution atmosphérique ;*

Établissements recevant du public (ERP)

L'action tendant à la réduction des avis défavorables s'est poursuivie : 946 au 31/12/2012, 690 au 31/12/2013, soit un taux légèrement en deçà de la moyenne nationale.

L'accent a également été mis sur le qualitatif en associant les acteurs publics et privés (éducation nationale, ARS, université, syndicat hôtelier).

Le SIRACEDPC et le SDIS ont organisé 2 jours de formation à l'attention des agents des sous-préfectures,

Poursuite du programme pluriannuel d'actualisation du dispositif ORSEC

- élaboration d'un plan « Rhin mesures d'urgences » sur l'ensemble du linéaire français (67 et 68)
- actualisation plan canicule
- urgence hivernale
- plan météorologique
- annexe ORSEC iode

Secourisme

En lien avec la DDCS et la DRJS, le SIRACEDPC organise les sessions d'examen du brevet national de sauvetage et de secourisme. 68 brevets ont été délivrés ainsi que 30 brevets nationaux de moniteurs de premiers secours et 34 recyclages (mise à niveau). Pour la première fois, les sessions ont été précédées d'un forum à l'attention des candidats avec la participation du SDIS, de la Gendarmerie, du SAMU et des futurs employeurs.

Déminage

- Tonnage de munitions collectées: 8,8 tonnes
- Nombres de Missions Element Organique de déminage (EOD) (Collecte Munitions de Guerre : 276
- Nombre de départ en interventions pour Objets Suspects: 60
- Nombre de Missions de Sécurisation de Voyages Officiels: 37

Principaux acteurs

Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile
Sous-Préfets d'arrondissement
Service Départemental d'Incendie et de secours du Bas-Rhin

Avec le concours de :

Police Nationale et Gendarmerie Nationale
Service d'Aide Médicale Urgente du Bas-Rhin
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Direction Départementale des territoires du Bas Rhin
Maires et présidents d'EPCI

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Objectifs nationaux

- Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé
- Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles
- Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables

Centenaire de la Grande Guerre

Les préparatifs de la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre sont entrés dans leur phase active en 2013.

Le groupement d'intérêt public « Mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-1918 » a engagé la conception et l'organisation du programme commémoratif de la Première Guerre Mondiale. Un label national « Centenaire » a été créé.

Le Préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin a installé, en septembre 2012, un comité de pilotage départemental associant collectivités territoriales, monde combattant et experts. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2013, avec pour objectifs d'identifier et de soutenir les projets les plus remarquables, de coordonner les actions commémoratives locales et de relayer l'information nationale.

9 projets ont été proposés pour l'obtention d'un label national, par le Comité départemental du centenaire (sur 30 demandes et plus d'une centaine de dossiers portés à la connaissance du comité ou du conseil régional).

Ces propositions ont toutes été retenues par la Mission Centenaire, en juillet 2013. Elles peuvent bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 40 % du budget total de l'opération.

La 1^{ère} vague de subvention s'est opérée au dernier trimestre 2013. 7 dossiers ont été examinés par le Comité Départemental du Centenaire ; 4 d'entre eux ont été proposés à la Mission du Centenaire, qui en a retenu 2 pour un montant de 8.000€. D'autres procédures de labellisation et de subventions interviendront tout au long de l'année 2014.

Par ailleurs, en complément de ce label national, le conseil régional d'Alsace a également mis en place un label. A ce titre de nombreux dossiers, non retenus au plan national, ont été labellisés au plan régional, grâce au concours d'un comité scientifique. Ce label régional permet non seulement l'inscription de l'action au calendrier régional des manifestations du Centenaire de la Grande Guerre, mais également l'attribution d'une aide du Conseil Régional.

Enfin le Comité Départemental du Centenaire a été étroitement associé, en assurant au plan départemental le relais des opérations nationales suivantes:

- la « Grande Collecte » de novembre 2013 : ouverture de 50 sites (bibliothèques, archives,..) destinés à permettre aux détenteurs d'objets, documents ou de photos d'époque d'obtenir une expertise gratuite.
- la « Base nationale des monuments aux morts »: recensement de l'intégralité des monuments aux morts. Mise en ligne et ouverture vers le grand public.

Reconnaissance

- 752 cartes et titres traités
- 39 cartes d'invalidité attribuées
- 76 dossiers de retraite du combattant traités
- 140 000 € d'aides financières attribuées

Principaux acteurs

Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du Bas-Rhin
Sous-préfecture de Molsheim

Immigration, asile et intégration

Objectifs nationaux

- Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)
- Réduire les délais de traitement de la demande d'asile
- Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière
- Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers
- Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation

Immigration

La loi n°2012-1560 du 31 décembre 2012 supprime le délit de séjour irrégulier, et donne un nouveau cadre d'action à la lutte contre l'immigration irrégulière en instaurant une procédure administrative de retenue d'un étrangers aux fins de vérification de son droit de circulation ou de séjour. L'étranger en situation irrégulière ne pouvant plus être placé en garde à vue (absence d'infraction pénale), une mesure de rétention administrative a été créée.

Asile

L'année 2013 a été marquée par un accroissement du flux d'arrivées de demande d'asile: +23 % (2 221 personnes en 2013 contre 1 800 en 2012).

Naturalisations

L'année 2013 a été marquée par une forte augmentation du nombre de demandes (+40%) par rapport à 2012, où leur nombre avait chuté. Cette hausse s'est amorcée avec l'intervention de la circulaire du 16 octobre 2012, qui a assoupli certaines conditions de naturalisation, notamment en ce qui concerne l'insertion professionnelle, les jeunes de moins de 25 ans, les jeunes diplômés et la régularité du séjour.

Ces assouplissements ont été confirmés par une circulaire du 21 juin 2013, qui a en outre rappelé la nécessité de prendre des décisions proportionnées s'agissant de l'appréciation de la condition de moralité et de prendre en compte les dispositions ayant dépenalisé l'aide au séjour irrégulier fondée sur des motifs humanitaires.

<i>Naturalisations par année</i>	Dossiers de naturalisation par décret enregistrés	Naturalisation par décret	Dossiers de naturalisation par mariage enregistrés	Naturalisation par mariage	Total
2013	1 045	868	269	309	1 177
2012	742	837	325	379	1 216
2011	1 307	2 171	485	318	2 490

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin
Préfecture-Direction de l'Immigration
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Avec le concours de :

Police Nationale
Gendarmerie Nationale

Titres de séjour

Au 31 décembre 2013 le Bas-rhin comptait 77 984 étrangers titulaires de carte de séjour, soit 7% de la population totale recensée. Parmi eux 49 572 (64%) étaient des ressortissants de pays hors-UE. Ce chiffre ne concerne que les adultes, les enfants ne pouvant détenir ce document.

85 000 personnes ont été accueillies en Préfecture au cours de l'année 2013 (principalement dans le hall) soit plus de 90 % du public. Les 10% restants ont été accueillis dans les sous-préfectures de Haguenau et de Sélestat-Erstein. La préfecture est présente lors de la rentrée universitaire au sein de l'Agora de l'Université de Strasbourg pour l'accueil et la facilitation des démarches de près de 4 000 étudiants étrangers. En 2013, les récépissés de demandes de titres ont été délivrés sur place, évitant ainsi un flux important de public à la préfecture.

<i>Titres de Séjour</i>	R ressortissants hors-UE détenteurs de titres de séjour	Carte de séjour délivrées	Documents de circulation pour mineurs (TIR et DCEM)	Titres de voyage pour réfugiés	Autorisations provisoires
2013	49 572	17 306	2 255	1 650	972
2012	43 081	17 650	2 430	1 700	1 080
2011	46 318	17 300	-	-	800

Mesures d'éloignement

L'année 2013 a été marquée par une augmentation de 49% du nombre de décisions d'éloignement, avec un total de 1 445 mesures prononcées contre 964 décisions en 2012.

Les obligations de quitter le territoire français (OQTF) représentent 80 % des mesures d'éloignement rendues en 2013. Le nombre de mesures de réadmissions prononcées ont quant à elles augmenté de manière très significative, passant de 23 en 2012 à 285 en 2013, notamment du fait de la hausse des réadmissions de demandeurs d'asile vers un autre État membre de l'Union Européenne, prononcées en application du règlement de Dublin.

<i>Éloignements</i>	Éloignements effectifs	
	2012	2013
Volontaires aidés	171	144
Retours contraints	413	434
Total	583	581

Mineurs isolés

Compte-tenu de l'affluence dans le Bas-Rhin de mineurs isolés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) (405 en 2012), le Président du Conseil général du Bas-Rhin avait suspendu leur accueil pour un temps en septembre 2013. Face à l'ampleur nationale du problème, le ministre de la justice a mis en place, en liaison avec l'assemblée des départements de France, un dispositif de mise à l'abri et d'orientation de ces jeunes, qui avait notamment pour objet de répartir les flux entre les départements en fonction d'un critère objectif : la part de la population de moins de 19 ans. Cette mesure a été bénéfique car elle a permis de réorienter à partir de juin 2013, un grand nombre de mineurs vers d'autres départements.

Il demeure néanmoins que leur nombre reste important et que l'instruction des demandes de titres présentées en préfecture est longue et complexe, notamment du fait de l'absence de document d'identité probants.

En cas de fraude avérée il est procédé, conformément à la loi, à l'éloignement des « faux mineurs ».

Contrôle et exploitation aériens

Objectifs nationaux

- Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe
- Assurer un haut niveau de sécurité de la navigation aérienne
- Maîtriser l'impact environnemental du trafic aérien
- Améliorer la ponctualité des vols

Attractivité de l'Aéroport international de Strasbourg-Entzheim

Les trois liaisons aériennes avec Amsterdam, Prague et Madrid, réalisées sous le régime des obligations de service public, sont renouvelées. Elles permettent une meilleure desserte de Strasbourg, notamment au profit des usagers des institutions européennes.

Par ailleurs l'agrément de sûreté de Strasbourg-Entzheim a été renouvelé au printemps.

Activité de l'aéroport	2011	2012	2013	Variation 2012/2013
Nombre de mouvements contrôlés	25 056	25 277	23 822	- 5,7 %
Nombre de passagers	1 080 000	1 166 000	1 181 000	+ 1,3 %

Ingénierie aéroportuaire

La construction de la nouvelle tour de contrôle et du bloc technique, qui représente un investissement d'environ 20 M€ avec les équipements techniques, entre dans la phase de réception du génie civil. Fin 2014 verra les premières passations de marchés, annonciatrices du prochain emménagement des services administratifs.

Contrôle et exploitations aériens

Soutien aux prestations de l'aviation civile	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
RH et management / Logistique	602 000 €	574 000 €

Transports aériens, surveillance et certification	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transport aérien, développement durable et régulation /Soutien opérationnel	1 452 000 €	1 547 000 €

Principaux acteurs

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile nord-est
Service de la Navigation Aérienne nord-est
Gendarmerie des transports aériens

4. Réforme et modernisation de l'Etat

Modernisation de l'action publique

La modernisation de l'action publique est l'un des principaux objectifs du Projet d'action stratégique de l'Etat (PASE) en Alsace: "Moderniser les services publics dans le sens d'une amélioration du service rendu au public, c'est placer l'usager-citoyen au cœur des missions de l'État" mais c'est également assurer une meilleure maîtrise des finances publiques.

Ce processus s'inscrit dans deux orientations spécifiques: l'amélioration du service rendu au public et la mise en oeuvre d'orientations stratégiques régionales en matière de communication. Ces orientations sont déclinées au travers d'une série d'objectifs et de priorités bien précis.

Amélioration du service rendu au public	Mise en oeuvre d'orientations stratégiques régionales en matière de communication
Objectifs & priorités :	Objectifs & priorités :
<ul style="list-style-type: none">• Création de guichets uniques physiques et à distance• Simplification des démarches administratives• Renforcement de la qualité de l'accueil du public• Réduction des délais de traitement de l'administration• Gestion efficace des réclamations des usagers	<ul style="list-style-type: none">• Rendre l'État moderne visible• Promouvoir l'État garant de la démocratie, du respect des lois, de la sécurité des biens et des personnes• Dynamiser la compétitivité de l'économie et des emplois• Assurer la protection de l'environnement et promouvoir le développement durable• Assurer la cohésion sociale• Rendre l'Europe visible• Promouvoir les initiatives transfrontalières

Label Marianne



Depuis juin 2012, la Préfecture et les sous-préfectures ainsi que les Directions départementales interministérielles (territoires, cohésion sociale, protection des populations) sont labellisées et respectent les 14 engagements de service du Label Marianne, affirmant la volonté des services de l'Etat, de niveau régional et départemental, de simplifier et améliorer les démarches de leurs usagers (particuliers, collectivités, associations, entreprises). Ce label est délivré pour une durée de 3 ans, durant lesquels des audits sont menés par un organisme indépendant.

Ces engagements de services se déclinent également dans les services et opérateurs régionaux de l'Etat (DRFiP, Rectorat, DASEN, ARS, DRAC, DRAAF, DREAL, DIRECCTE, DRJSCS).

Pour 2013, le baromètre Marianne a encore connu d'excellents résultats avec des taux de satisfaction des usagers toujours en progression.

Le département reste attentif au maintien de la diversité et de la qualité des différents modes de contact proposés aux usagers, notamment l'accueil au guichet et l'accueil téléphonique. Le suivi des engagements et des indicateurs est assuré dans le cadre d'audits de qualité de service et d'appels mystères.

Les mesures réalisées ont généré un résultat global de 90,2 %, dépassant l'objectif fixé à 75 %, marquant une augmentation de 3,9 points par rapport à 2012.

Rationalisation de l'action publique

La modernisation de l'action publique vise à rendre le meilleur service au meilleur coût. La modernisation des procédures d'achat public doit permettre à l'Etat et ses établissements publics de dégager 2 Md€ de gains sur la période 2013-2015 et aux hôpitaux de dégager 910 M€ sur la période 2012-2014. La revue du paysage des agences et opérateurs de l'Etat et l'optimisation de l'organisation de la fonction de tutelle et des outils de pilotage participent également de ce souhait de rationalisation des modes d'action publics.

Lors du dernier comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), le 18 décembre 2013, 11 nouveaux chantiers de modernisation ont été annoncés.

Ministère pilote	Chantiers de modernisation de la gestion
Premier ministre	Réorganisation de la communication gouvernementale (centralisation et mutualisation de certaines fonctions au SIG)
	Modernisation des infrastructures informatiques de l'Etat
	Optimisation de l'organisation de la fonction de tutelle et des outils de pilotage
Affaires sociales et santé	Modernisation de la gestion des caisses de retraites
	Processus de recouvrement des créances hospitalières
	Performance des achats hospitaliers
	Politique immobilière (caisses de sécurité sociale)
Economie et finances	Politique immobilière (Etat et opérateurs)
	Coût de gestion des prélèvements obligatoires et dépenses fiscales
	Modernisation de la fonction financière de l'Etat
	Achats de l'Etat et ses établissements publics

« Choc de simplification »

Lors du CIMAP du 17 juillet 2013, le gouvernement a adopté un programme de simplification des normes et des démarches sur trois ans, comportant plus de 200 mesures.

Pour les entreprises, plus de la moitié des mesures sont en cours d'expérimentation ou de déploiement dont par exemple:

- le programme « Dites-le nous une fois » porte ses fruits avec déjà 17 démarches simplifiées, dont 7 supprimées. À titre d'exemple, dès 2014, 100 000 entreprises profiteront de la suppression des déclarations de participation à l'effort de construction (PEEC) et à l'effort de construction agricole.
- le « test PME » est aujourd'hui effectif. Désormais, les textes réglementaires les plus importants touchant la vie des entreprises seront présentés à un panel de PME pour identifier à l'avance les difficultés de mise en oeuvre éventuelles et le cas échéant adapter le texte en amont de son adoption
- un outil de service en ligne donnant accès à l'ensemble des aides aux entreprises est disponible depuis septembre 2013 à l'adresse guichet-entreprises.fr

Pour les particuliers, plus de 50% des mesures de simplification sont arrivées à terme ou sont en cours de déploiement :

- depuis le 1^{er} janvier 2014 une simplification des demandes d'aide à la mobilité auprès de Pôle Emploi est mise en oeuvre
- les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs ont vu leur durée de validité prolongée de 10 à 15 ans
- depuis le 5 décembre 2013, le site Net Particulier est en ligne et permet à plus de 5 millions de particuliers employeurs et de salariés de trouver toutes les informations concernant les grandes étapes de leur relation: devenir employeur ou salarié, rémunérer et déclarer, gérer la relation et se séparer
- le nouveau site Scope Santé permet à l'utilisateur de s'informer sur la qualité de prise en charge des établissements de santé (plus de 5 000 établissements de santé référencés)

Mutualisations

Depuis 2011, les services de l'Etat dans le département mettent en oeuvre un Schéma régional de mutualisations qui définit des projets de mutualisations inter-services dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, logistique, achats et marchés publics, communication, archives, études. Des exemples d'actions engagées:

- Mutualisation du traitement des archives dans les services de l'Etat, avec l'appui des archives départementales du Bas-Rhin
- Mutualisation de la gestion des actifs immobiliers de l'État
- Mutualisation des compétences d'achat et de marchés publics

Réforme du réseau des sous-préfectures

Une expérimentation en Alsace-Lorraine

Le ministre de l'Intérieur, a confié, le 9 septembre 2013, une mission aux préfets des régions d'Alsace et de Lorraine afin d'expérimenter une méthode pour réformer la carte des sous-préfectures. Cette expérimentation sera conduite dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Moselle. Dans le prolongement du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap) du 17 juillet 2013, le gouvernement entend mettre en oeuvre une refonte de la carte des sous-préfectures dès le 1er janvier 2015.

L'objectif d'une telle réforme est de procéder à des ajustements de la carte des sous-préfectures afin que chaque arrondissement corresponde bien à un bassin de vie sur lequel une demande d'Etat s'exprime. C'est à cette fin que les préfets des régions d'Alsace et de Lorraine ont fait des propositions afin que la carte des sous-préfectures soit ajustée au 1^{er} janvier 2015.

Le choix des ces départements s'explique par le nombre important d'arrondissements qu'on y dénombre, héritage d'une histoire antérieure à la première guerre mondiale.

Les préfets ont à proposer des fusions ou des redécoupages d'arrondissements ou suggérer le regroupement de services infra-départementaux au sein de maisons de l'Etat, conformément aux conclusions du CIMAP du 17 juillet, mais toute évolution ou changement de la nature de la présence de l'Etat dans le département s'est accompagnée de la garantie du maintien de la qualité des prestations vis à vis des élus locaux et des acteurs sociaux-économiques.

Processus de mise en oeuvre de la réforme

Dans un premier temps une méthodologie déconcentrée, objective et ouverte vis-à-vis des acteurs locaux a été proposée pour permettre d'identifier, de retenir et de mettre en oeuvre le meilleur scénario d'évolution possible pour chaque arrondissement en tenant compte d'une typologie des territoires préalablement établie.

La démarche s'est appuyée sur une concertation systématique et régulière tant avec les élus qu'avec les organisations syndicales représentant les personnels, ainsi que sur une communication interne et externe adaptée.

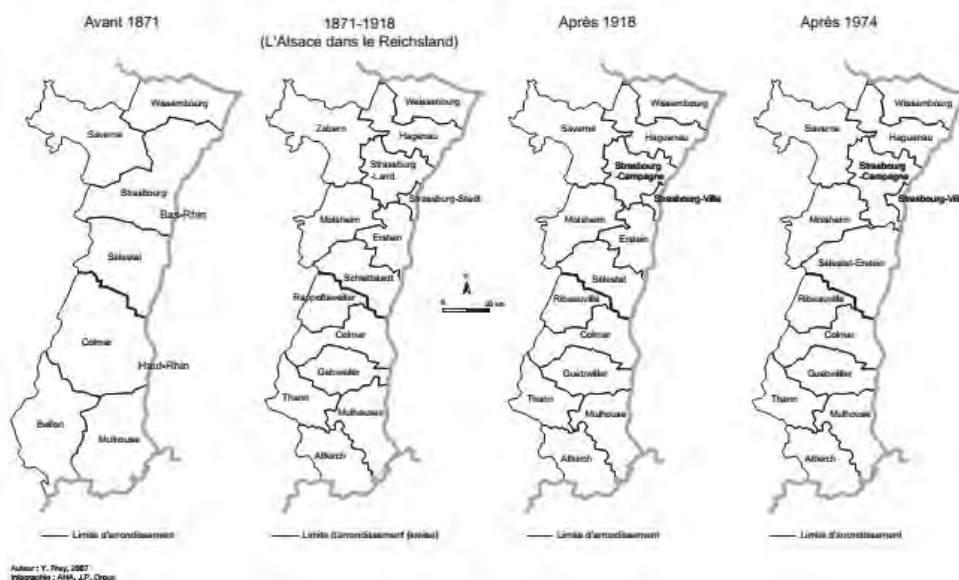
Cette démarche repose sur une logique de projet, structurée en quatre étapes :

réalisation d'un état des lieux, définition des options, préparation du déploiement du scénario retenu, déploiement.

Après avoir été présentée au Ministre de l'Intérieur la réforme doit entrer en application d'ici au 1^{er} janvier 2015.

Au préalable un processus de consultation et d'information des acteurs locaux, au niveau départemental (présidents des conseils généraux, maires des communes concernées) et au niveau régional (présidents des conseils régionaux), ainsi que des parlementaires des départements concernés est en cours.

Carte administrative de l'Alsace : évolution 1871-1974



Modifications proposées pour le département du Bas-Rhin

Arrondissements de Wissembourg et Haguenau

- suppression de l'arrondissement de Wissembourg
- intégration des 56 communes de l'ex-arrondissement de Wissembourg dans celui de Haguenau
- rattachement de 2 communes de l'arrondissement de Saverne à l'arrondissement de Haguenau (Niedermodern, Pfaffenhoffen)
- rattachement de 18 communes de l'ex-arrondissement de Strasbourg-Campagne à l'arrondissement de Haguenau (CC de la Région de Brumath, CC de la Basse Zorn, communes de Kilstett et Gamsheim) : il a, en effet, été établi que pour ces communes, la plupart des services publics de l'État étaient assurés par des administrations implantées à Haguenau

Présence de l'État:

- permanence de l'État maintenue à Wissembourg dans le cadre d'une maison de services aux publics partagée entre services de l'État et services de la communauté de communes

Arrondissements de Strasbourg-Campagne et de Strasbourg-Ville

- suppression de l'arrondissement de Strasbourg-campagne
- rattachement de 53 communes de l'ex-arrondissement de Strasbourg-campagne à l'arrondissement de Saverne (CC du Pays de la Zorn, CC du Kochersberg/Ackerland, communes de Friedolsheim, Saessolsheim, Ringendorf)
- rattachement de 18 communes de l'ex-arrondissement de Strasbourg-campagne à l'arrondissement de Haguenau (CC de la Région de Brumath, CC de la Basse Zorn, communes de Gamsheim, Kilstett)
- Ajustement de l'arrondissement Chef-Lieu au périmètre de la CUS, future eurométropole et à celui de la CC des Châteaux

Arrondissement de Saverne

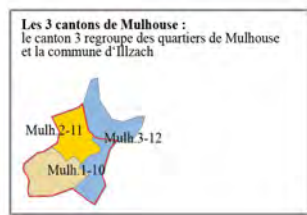
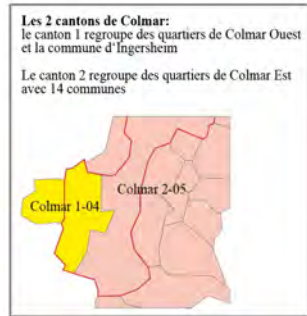
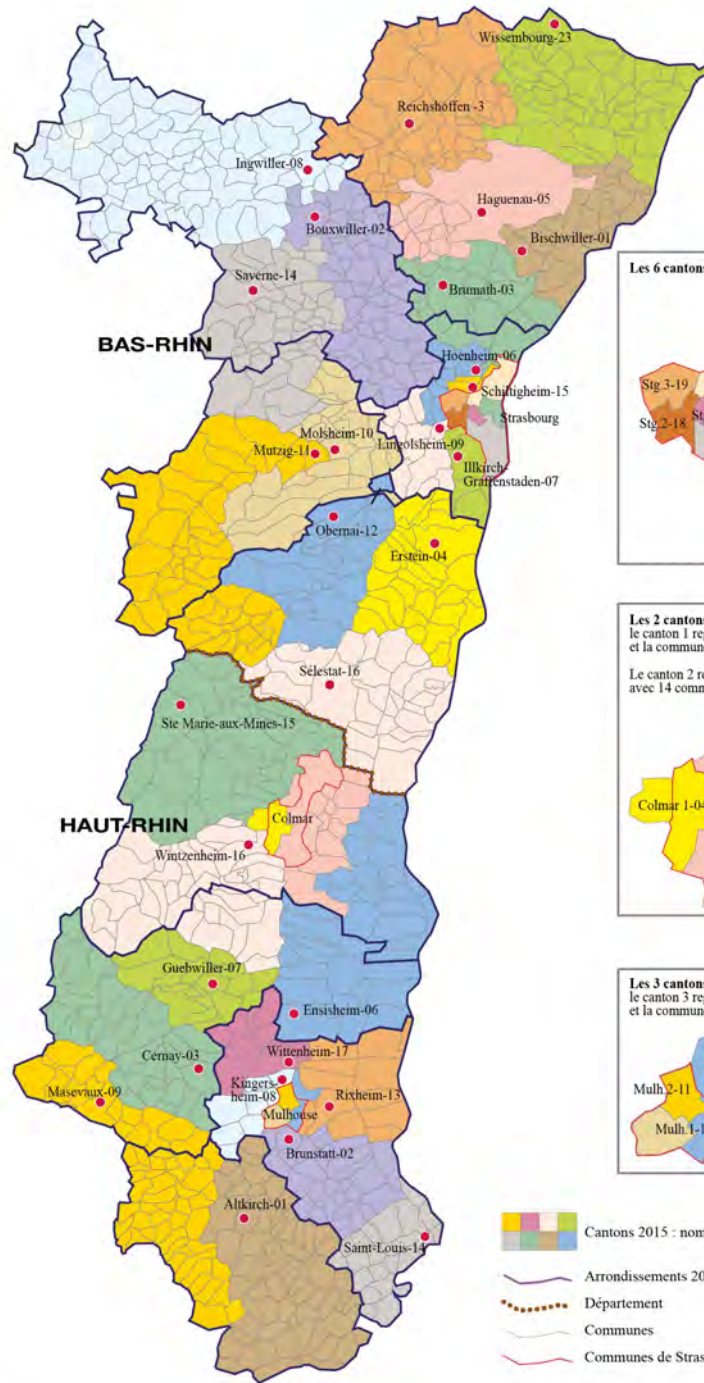
- rattachement de 53 communes de l'ex-arrondissement de Strasbourg-campagne à l'arrondissement de Saverne (CC du Pays de la Zorn, CC du Kochersberg/Ackerland, Friedolsheim, Saessolsheim, Ringendorf)
- retrait de 7 communes de l'arrondissement de Saverne au profit de celui de Molsheim (CC des Coteaux de la Mossig) et de 2 communes au profit de celui de Haguenau (Pfaffenhoffen et Niedermodern de la CC du Val de Moder)

Arrondissement de Molsheim

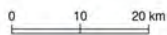
- rattachement de 7 communes de l'arrondissement de Saverne (CC des Coteaux de la Mossig)
- rattachement d'une commune de l'ex-arrondissement de Strasbourg-campagne (Duppigheim)

La réforme du réseau des sous-préfectures n'a aucune incidence sur l'**arrondissement de Sélestat**

Délimitation des cantons et des arrondissements 2015



- Cantons 2015 : nom et numéro
- Arrondissements 2015
- Département
- Communes
- Communes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse



Sources : Décret n° 2014-185 du 18 février 2014 pour le Bas-Rhin
 Décret n° 2014-207 du 27 février 2014 pour le Haut-rhin
 Fond de carte : © IGN - GEOFLA - 2010
 Carte réalisée avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

2013 | Rapport d'Activité des services de l'Etat / Bas-Rhin

Directeur de publication: Stéphane BOUILLON, préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin

Responsable éditorial: Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin

Rédaction/synthèse: Pôle coordination, Léonard TAPIÉ

Conception graphique: Service communication de la Préfecture du Bas-Rhin, Jean-Marc DOS SANTOS

ISSN : 2271-1937



PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
5, Place de la République
67073 Strasbourg
www.bas-rhin.gouv.fr

ISSN : 2271-1937